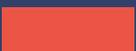


PING PASSION, PING FORMATION !

GUIDE DES FORMATIONS

2014-2015

-  ANIMATEUR
-  ENTRAÎNEUR
-  ARBITRE
-  JUGE-ARBITRE
-  DIRIGEANT
-  SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF
-  DÉVELOPPEMENT
-  FORMATEUR

ANIMATEUR

ENTRAÎNEUR

ARBITRE

JUGE-ARBITRE

DIRIGEANT

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF

DÉVELOPPEMENT

FORMATEUR

ÉDITORIAL

LES FORMATIONS DE LA FFTT



Le nouveau Guide des formations 2014-2015 souhaite répondre aux besoins et attentes des bénévoles et salariés des Clubs, Comités et Ligues.

Il a été élaboré pour tous ceux qui souhaitent **devenir animateur, agent de développement, entraîneur, arbitre, dirigeant, formateur ou tout simplement se perfectionner dans l'une de ses fonctions.**

Ce Guide répertorie les formations et diplômes proposés par l'**Institut Fédéral de l'Emploi et de la Formation (IFEF) de la FFTT.**

Afin de faciliter sa lecture, **ce Guide est organisé de la façon suivante :**

- ▶ Par métier ou fonction;
- ▶ Par fiche de formation précisant le contenu, les conditions d'accès, le responsable, les intervenants, dates, lieux, tarifs et modalités de validation.

Des pictogrammes identifient la structure organisatrice (IFEF, CREF, INSEP, CREPS) et la finalité (formation fédérale, diplôme fédéral, diplôme d'Etat, formation à la demande).

Ce Guide présente également **les dispositifs de financement des formations**, total ou partiel, par l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de la branche du sport (AGEFOS PME), conventionné par le CoSMoS (Conseil Social du Mouvement Sportif). Des prises en charge sont également disponibles selon le type de formation : CNDS (Centre National pour le Développement du Sport), Conseil Régional, Conseil Général, etc.

Le Plan Fédéral de Formation s'inscrit dans une politique fédérale de développement de produits et services associés auprès des clubs et des instances déconcentrées et s'organise autour de :

- ▶ La prise en compte et l'utilisation des nouveaux dispositifs contractuels pour créer et/ou pérenniser un emploi qui participe au développement fédéral;
- ▶ La consolidation de la stratégie de développement de l'IFEF en IREF régionaux (accompagnement au développement);
- ▶ La mise en œuvre et la régulation de la nouvelle filière technique, intégrant une orientation forte vers l'animation et des contenus vers des publics diversifiés (féminines, handicapés...);
- ▶ La continuité de relations renouvelées avec le secteur scolaire et universitaire dans une poursuite du programme Educ'Ping engagé (primaire, secondaire et université);
- ▶ La valorisation de toutes les branches de formation (bénévoles et professionnelles) et la volonté d'échanges transversaux (colloques, séminaires et formations);
- ▶ La modernisation des pratiques par l'utilisation d'outils numériques au travers de la nouvelle plateforme e-learning Perf'TT.

ALAIN COUPET
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DE FORMATION (CFF)

SOMMAIRE

Editorial	3
Sommaire	4
ANIMATEUR & ENTRAÎNEUR	6
Dispositif de formations et diplômes « Animateur » & « Entraîneur »	7
Animateur Fédéral / Jeune Animateur Fédéral (AF / JAF)	8
Entraîneur Fédéral (EF)	9
CQP « Animateur Tennis de Table »	10
BPJEPS « Activités Physiques pour Tous » / Certificat de Spécialisation « Tennis de Table »	11
DEJEPS Perfectionnement Sportif « Tennis de Table »	13
DESJEPS Performance Sportive « Tennis de Table »	14
Préparation aux Ecrits et Oraux de Professorat de sport	15
Fit Ping Tonic	16
Formation de jeunes joueuses	17
Handicap	18
Sport Adapté : Handicap Mental	19
Educ Ping Primaire (Temps Scolaire et Temps Périscolaire)	20
Ping Santé Cancer	21
Préparation Physique pongiste	22
Détection : théorie et pratique	23
Haut Niveau	24
Analyse et montage vidéo	25
ARBITRE & JUGE-ARBITRE	26
Dispositif de formations et diplômes « Arbitre » et « Juge-Arbitre »	27
Arbitre de Club (AC)	28
Arbitre Régional (AR)	29
Arbitre National (AN)	30
Juge-Arbitre par Equipes (JA1)	31
Juge-Arbitre du Critérium Fédéral (JA2)	32
Juge-Arbitre des épreuves de Ligue (JA3)	33
Juge-Arbitre National (JAN)	34
SPID Déconnecté	35
DIRIGEANT	36
Création d'un emploi et recrutement d'un salarié	37
Classification et rémunération d'un salarié	38
Etablissement d'un contrat de travail	39
Gestion du temps de travail	40
Conduite d'un entretien annuel	41
L'essentiel des obligations légales concernant le CQP	42
Conduite d'une réunion et travail en équipe	43
Initiation à la comptabilité	44
Budget prévisionnel	45

SOMMAIRE

Budget de trésorerie	46
Tableau de bord	47
Etablissement et analyse des comptes annuels	48
Présentation des comptes en Assemblée Générale	49
Subventions	50
Mécénat : source de financement	51
Mission de vérificateur aux comptes	52
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF	53
SPID Administratif et SPID Web	54
DÉVELOPPEMENT	55
Diagnostic territorial et analyse du club	56
Analyse interne et externe d'une structure	57
Elaboration d'un projet de développement	58
Pilotage d'un projet de développement	59
Politique de ressources	60
Politique tarifaire	61
Communication orale et animation de réunions	62
Promotion du tennis de table et communication autour de sa structure	63
FORMATEUR	64
Formation de Formateurs FFTT	65
Dispositif de formations « Formateurs Arbitrage et Juge-Arbitrage »	66
Formateur Arbitre – Juge-Arbitre 1er degré (FO ARB-JA1)	67
Formateur Juge-Arbitre 2ème et 3ème degré (FO JA2-JA3)	68
Formateur Juge-Arbitre National (FO JAN)	69
Formateur Arbitre National (FO AN)	70
Formation des Formateurs en arbitrage (FO de FO)	71
Le financement de votre formation	72
Annuaire des Commissions Régionales Emploi Formation (CREF)	77
Agences AGEFOS-PME	78
Bulletin d'inscription (Formations de l'IFEF)	79
Conditions Générales liées aux formations de l'IFEF	80
Contacts FFTT	81
Liens utiles	81
Vos Espaces	82

**ANIMATEUR
&
ENTRAÎNEUR**

DISPOSITIF DE FORMATIONS ET DIPLÔMES « ANIMATEUR » & « ENTRAÎNEUR »

> QUEL EST VOTRE OBJECTIF ?

DEVENIR ANIMATEUR / ENTRAÎNEUR
BÉNÉVOLE

DEVENIR ANIMATEUR / ENTRAÎNEUR
PROFESSIONNEL

> COMMENT Y PARVENIR ?

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

(JEUNE) ANIMATEUR FÉDÉRAL

ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL

CQP

CQP
ANIMATEUR
TENNIS DE
TABLE

DIPLÔMES D'ÉTAT

BPJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES
POUR TOUS

CS TENNIS DE TABLE

DEJEPS
TENNIS DE TABLE

DESJEPS
TENNIS DE TABLE

PRÉPARATION PROFESSORAT DE SPORT

> VOUS SOUHAITEZ VOUS PERFECTIONNER ?

Fit Ping Tonic

Formation de jeunes joueuses

Handicap

Sport adapté : Handicap mental

Educ Ping Primaire
Temps scolaire et temps périscolaire

Ping Santé Cancer

Préparation physique pongiste

Détection : théorie et pratique

Haut Niveau

Analyse et montage vidéo

ANIMATEUR FÉDÉRAL (AF) JEUNE ANIMATEUR FÉDÉRAL (JAF)

DIPLÔME FÉDÉRAL

CREF



OBJECTIFS

- ▶ Être capable d'assister un entraîneur qualifié lors de la conduite de séances d'entraînement
- ▶ Être capable d'adapter ses interventions en fonction des publics
- ▶ Être capable d'animer des séances pour tous les publics

CONTENU

- ▶ Donner l'envie d'entraîner
- ▶ Sensibiliser aux différents domaines et champs d'intervention d'un entraîneur / animateur de Tennis de Table :
 - La technique (principes fondamentaux)
 - L'entraîneur (valeurs, polyvalence, relationnel)
 - La séance (pédagogie, gestion de groupe, communication, types de publics ...)
 - Le physique (hygiène de vie, échauffements, étirements)
 - Le mental (développement de l'autonomie du joueur)
 - L'environnement (fonctionnement d'un club, logique interne de l'activité, histoire du Tennis de Table, les compétitions en France)

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Formation « Jeune Animateur Fédéral » : catégorie d'âge «Junior»
- ▶ Formation « Animateur Fédéral » : catégorie d'âge «Senior» au minimum

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Conseiller Technique Départemental (ou Conseiller Technique Régional)

INTERVENANTS

Equipes techniques départementales et/ou régionales

MODALITÉS DE VALIDATION

Le diplôme « Jeune Animateur Fédéral » ou « Animateur Fédéral » est délivré après participation active à la totalité de la formation : assiduité (28h) + stage pratique (12h).

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 300 €
**Possibilité de prise en charge de tout ou partie par votre Ligue Régionale et/ou votre Comité Départemental*
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 40 heures
- ▶ Pour la formation « en présentiel » : Formation de 28 heures réparties sur 4 jours
- ▶ Pour le stage pratique : Présence lors d'un stage pendant une durée de 12 heures accompagné par un Cadre Technique expérimenté

📍 DATE ET LIEU

Date et lieu de formation fixés par la CREF dans le cadre de son plan régional de formation

📄 INSCRIPTION

CREF de votre Ligue Régionale
Voir la *Liste des responsables « Technique »*
CREF à la fin du Guide

ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL (EF)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEFF



OBJECTIFS

- ▶ Être capable d'assurer l'entraînement d'un club avec tous les publics (jusqu'à un niveau départemental)
- ▶ Être capable d'analyser les caractéristiques d'un joueur afin de déterminer des axes de travail individualisés et de construire des séances adaptées
- ▶ L'Entraîneur Fédéral possèdera, de plus, des connaissances de base sur le perfectionnement (travail au panier de balles, planification, entraînement physique et éducation mentale)

CONTENU

- ▶ Les bases pour déterminer les objectifs de travail
- ▶ Les bases pour conduire une séance individuelle
- ▶ Posséder les bases pour identifier et améliorer les aspects technico-tactiques du jeu d'un joueur
- ▶ Savoir démontrer les fondamentaux tactiques de l'activité

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Catégorie d'âge « Junior 2 » au minimum (pour suivre la formation)
- ▶ Catégorie d'âge « Junior 3 » et majeur le jour de l'examen (pour l'examen)
- ▶ Posséder le diplôme d'Animateur (ou Jeune Animateur) Fédéral
- ▶ Posséder le diplôme d'Arbitre Régional
- ▶ Être ou avoir été classé 11 ou 13 (selon le sexe et équivalent à l'ancien classement 50) pour se présenter à l'examen

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Alternance de cours théoriques et pratiques
- ▶ Le diplôme Entraîneur Fédéral est délivré après réussite à un examen passé après la formation
- ▶ L'examen est dissocié de la formation mais seuls les candidats ayant suivi la formation (présentiel + stage) peuvent s'y présenter
- ▶ L'examen se compose d'une épreuve d'analyse de jeu et de construction de séance (coef.2) et d'une épreuve de démonstration (coef.1)

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Conseiller Technique Régional (CTR) ou de Ligue (CTL)

INTERVENANTS

Membres de l'équipe technique régionale

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme «Entraîneur Fédéral»

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 360 €
**Possibilité de prise en charge de tout ou partie par votre Ligue Régionale et/ou votre Comité Départemental*
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREFF) de votre Ligue Régionale
- ▶ Coût de l'examen : 50 €

DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 48 heures
- ▶ Pour la formation « en présentiel » : Formation de 35 heures réparties sur 5 jours
- ▶ Pour le stage pratique : Présence lors d'un stage pendant une durée de 13 heures accompagné par un Cadre Technique expérimenté

DATE ET LIEU

Liste des dates et lieux des formations et examens 2014-2015

Voir sur www.fftt.com/ttformation/actus/ef_calendrier.pdf

INSCRIPTION

CREFF de votre Ligue Régionale
Voir la [Liste des responsables «Technique»](#)
CREFF à la fin du Guide

CQP « ANIMATEUR TENNIS DE TABLE »

CQP

CREF



OBJECTIFS

- ▶ Devenir Animateur de tennis de table pour différents publics
- ▶ Acquérir des connaissances et rechercher une compétence professionnelle nécessaire à l'animation tennis de table
- ▶ Être capable d'encadrer en sécurité des séances d'initiation collectives en tennis de table jusqu'au niveau de compétition départemental

Le titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) «Animateur Tennis de Table» peut intervenir au maximum 360 heures par an pour une activité d'animation rémunérée.

CONTENU (Blocs de Compétences : BC)

- ▶ BC 1 : Accueillir en sécurité différents publics
- ▶ BC 2 : Encadrer la séance de tennis de table
- ▶ BC 3 : Promouvoir et dynamiser l'activité
- ▶ BC 4 : S'intégrer au sein de la structure
- ▶ BC 5 : Gérer une situation d'incident ou d'accident

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques Niveau 1) ou autre diplôme admis en équivalence
- ▶ Avoir 18 ans à la date de délivrance du CQP
- ▶ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table datant de moins de 3 mois
- ▶ Justifier d'un niveau de pratique (actuel ou passé) correspondant à un classement d'au moins 1300 points pour les hommes et 950 points pour les femmes (anciennement 50 garçons et filles). Une lettre de motivation et test de pratique seront demandés pour les personnes ne pouvant attester du niveau de pratique demandé.
- ▶ Être titulaire du diplôme d'Entraîneur Fédéral
- ▶ Avoir validé le stage en situation professionnelle de 35h (attestation)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Suivi des formations « Animateur fédéral », « Arbitre Régional » et « Entraîneur Fédéral »
- ▶ Stage en situation professionnelle de 35h

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Référent Technique Régional CQP

INTERVENANTS

Membres de l'équipe technique régionale ou départementale

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Dossier de validation à transmettre à la FFTT accompagné d'un chèque de 75 €
- ▶ Télécharger le dossier de validation sur http://www.fft.com/ttformation/technique/cqp_examen.htm
- ▶ Certificat de Qualification Professionnelle délivré par le jury national
- ▶ Possibilité d'obtenir le diplôme par VAE

RENSEIGNEMENTS

- ▶ Pascal Berthelin
pascal.berthelin@drjscs.gouv.fr

TARIF

- ▶ Frais administratifs : 75 €

INSCRIPTION

Référent Technique Régional CQP
Voir la [Liste des responsables « Technique »](#)
CREF à la fin du Guide

PROCHAIN JURY

15 janvier 2015 (Date limite de réception des dossiers : 01/01/2015)

BPJEPS « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION « TENNIS DE TABLE »

DIPLÔME D'ÉTAT

CREPS



BPJEPS « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » (BPJEPS APT)

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

OBJECTIFS

L'animateur en activités physiques pour tous exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques des activités physiques ou sportives dans la limite des cadres réglementaires.

CONTENU (Unités Capitalisables = UC)

- ▶ UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- ▶ UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- ▶ UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation
- ▶ UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité
- ▶ UC 5 : être capable de préparer une action d'animation dans le cadre d'activités physiques pour tous
- ▶ UC 6 : être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation d'activités physiques pour tous
- ▶ UC 7 : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique des activités physiques pour tous
- ▶ UC 8 : être capable de conduire une action éducative dans le champ des activités physiques pour tous
- ▶ UC 9 : être capable de maîtriser les outils ou techniques des activités physiques pour tous concernées
- ▶ UC 10 : visant l'adaptation à l'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou titre équivalent
- ▶ Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive de moins de 3 mois à l'entrée en formation
- ▶ Présenter une attestation de réussite aux exigences préalables liées à la pratique personnelle du candidat délivrée par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)
- ▶ Tests de sélection

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLES ET INTERVENANTS DE LA FORMATION

Les Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) sont habilités à proposer la formation au BPJEPS APT.

❗ TARIF, DATE ET LIEU DE FORMATION

Voir avec le CREPS le plus proche de chez vous

Liste des CREPS sur
www.inet.jeunesse-sports.gouv.fr/sd/sdliste.asp?Type=6

BPJEPS « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION « TENNIS DE TABLE »

DIPLÔME D'ÉTAT

CREPS



CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION « TENNIS DE TABLE » (CS TT)

OBJECTIFS

- ▶ Devenir Animateur «professionnel» de tennis de table
- ▶ Acquérir les compétences et obtenir un diplôme permettant d'animer le tennis de table contre rémunération
- ▶ Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Bac)
- ▶ Elaboration et réalisation d'un projet d'animation et de développement dans l'activité tennis de table
- ▶ Conduite autonome de séances d'entraînement pour différents publics

CONTENU (Unités Capitalisables = UC)

- ▶ UC 1 : Réaliser un projet d'animation et de développement de tennis de table
- ▶ UC 2 : Encadrer de manière autonome une séance d'entraînement en tennis de table

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Être titulaire (ou en cours de possession) du BPJEPS « Activités Physiques pour Tous » (ou du BPJEPS « Activités Gymniques, de la Forme et de la Force » ou « Activités Sports Collectifs » ou tout autre diplôme admis en équivalence)
- ▶ Tests de sélection

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation du CS TT peut être effectuée parallèlement à la formation du BPJEPS APT

Centre Poitou Charentes

- ▶ Formation en centre de formation (CREPS) : 150 heures
- ▶ Formation en entreprise : 70 heures

Centre Nord Pas de Calais

- ▶ Formation en centre de formation (CREPS) : 120 heures + 5h certification
- ▶ Formation en entreprise : 75 heures

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Centre Poitou Charentes :

Jérôme BONNIFAIT (CREPS Poitou Charentes) et Christelle COGNET (Ligue Poitou Charentes tennis de table)

Centre Nord Pas de Calais :

Catherine MORTELETTE (CREPS Wattignies) et Éric BOUVERGNE (Ligue Nord Pas de Calais tennis de table)

MODALITÉS DE VALIDATION

Formation diplômante avec Unités de Compétences à valider
Examen terminal devant Jury en centre de formation
Possibilité d'obtenir le diplôme par VAE

TARIF

(à titre indicatif, pour la saison 2014-2015)

Centre Poitou Charentes

- ▶ Frais de dossier et de sélection : 30 €
- ▶ Frais pédagogiques : 1072,50 €

Centre Nord Pas de Calais

- ▶ Frais de dossier et de sélection : 30 €
- ▶ Frais pédagogiques : 960 € (tarif individuel) ; 1092 € (employeur)

Tarifs variables en fonction du statut du stagiaire: formation initiale, demandeur d'emploi, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Possibilités de prise en charge de la formation auprès du Conseil Régional, Conseil Général, de votre DRJSCS (dossier CNDS), d'un OPCA (AGEFOS PME) ou de Pôle Emploi

DATE ET LIEU

Les inscriptions sont closes dans les 2 centres pour la saison 2014-2015.

INSCRIPTION

Pour la saison 2015-2016, vous pouvez contacter les personnes ci-dessous :

Centre Poitou Charentes

CREPS Poitou Charentes
Jérôme BONNIFAIT
05 49 36 06 30
jerome.bonnifait@creps-poitiers.fr
Ligue Poitou Charentes tennis de table
Christelle COGNET
christelle-cognet-ctlpctti@orange.fr

Centre Nord Pas de Calais

CREPS Wattignies
Catherine MORTELETTE
03 20 62 08 52
catherine.mortelette@creps-wattignies.sports.gouv.fr
Ligue Nord Pas de Calais tennis de table
Éric BOUVERGNE
eric.bouvergne@wanadoo.fr

DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF « TENNIS DE TABLE »

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

DIPLÔME D'ÉTAT

CREPS

OBJECTIFS

- ▶ Devenir Coordonnateur-Technicien ou Entraîneur « professionnel » tennis de table
- ▶ Acquérir les compétences et obtenir un diplôme permettant d'encadrer ou d'entraîner le tennis de table contre rémunération
- ▶ Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (Bac +2)

CONTENU (Unités Capitalisables = UC)

- ▶ UC1 : Concevoir un projet d'action
- ▶ UC2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- ▶ UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis de table
- ▶ UC4 : Encadrer le tennis de table en toute sécurité

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Âge : 18 ans minimum
- ▶ Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou titre équivalent
- ▶ **Être capable de justifier :**
 - D'une expérience d'encadrement en tennis de table de 250 heures au minimum durant au moins une saison sportive dans les 5 dernières années (attestation de 250 heures)
 - D'une expérience de pratiquant de tennis de table durant au moins 3 saisons sportives au cours des 5 dernières années (attestation de licence)
 - Démontrer les différentes familles de gestes techniques de l'activité
- ▶ Épreuves de sélection pour accéder à la formation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Formation en centre de formation (CREPS) : 718 heures dont 18 heures de positionnement
- ▶ Formation en entreprise : 500 heures

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Centre Ile de France : Emmanuel GUILLOU (CREPS IDF Colette Besson) et Clémence BOUTEFEU (Ligue Ile de France tennis de table)

Centre Languedoc-Roussillon : Catherine PERDU (CREPS Montpellier) et Philippe MOLODZOFF (Ligue Languedoc-Roussillon tennis de table)

INTERVENANTS

Centre Ile de France : Intervenants du CREPS IDF Colette Besson + Intervenants Ligue Ile de France tennis de table + intervenants FFTT

Centre Languedoc-Roussillon : Intervenants du CREPS de Montpellier + Intervenants Ligue Languedoc Roussillon tennis de table + intervenants FFTT

MODALITÉS DE VALIDATION

Formation diplômante avec Unités de Compétences à valider

Examen terminal devant Jury en centre de formation

Possibilité d'obtenir le diplôme par VAE

€ TARIF

(à titre indicatif, pour la saison 2014-2015)

- ▶ **Centre Ile de France :** 8.873,62 €
- ▶ **Centre Languedoc-Roussillon :** 8.975 €

Tarifs variables en fonction du statut du stagiaire : formation initiale, demandeur d'emploi, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation Possibilités de prise en charge de la formation auprès du Conseil Régional, Conseil Général, de votre DRJSCS (dossier CNDS), d'un OPCA (AGEFOS PME) ou de Pôle Emploi

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 1 an
(Il est possible d'étaler cette formation sur 2 ans.)

📍 DATE ET LIEU

Les inscriptions sont closes dans les 2 centres pour la saison 2014-2015.

📄 INSCRIPTION

Pour la saison 2015-2016, vous pouvez contacter les personnes ci-dessous :

Centre Ile de France
CREPS IDF Colette Besson
formation-dejeeps@creps-idf.fr
Emmanuel GUILLOU
01 41 87 18 24
Ligue IDF tennis de table
Clémence BOUTEFEU
clemboutefeu@gmail.com

Centre Languedoc Roussillon
CREPS de Montpellier
formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr
Catherine PERDU
04 67 61 74 67
Ligue Languedoc Roussillon tennis de table
Philippe MOLODZOFF
philippe.molodzoff@sfr.fr

DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE « TENNIS DE TABLE »

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

DIPLÔME D'ÉTAT

INSEP

OBJECTIFS

- ▶ Devenir Entraîneur «professionnel» de haut-niveau ou Directeur technique et/ou sportif en tennis de table
- ▶ Acquérir les compétences et obtenir un diplôme permettant d'encadrer une structure et/ou d'entraîner le tennis de table de haut-niveau contre rémunération
- ▶ Être titulaire d'un diplôme de niveau 2

CONTENU (Unités Capitalisables = UC)

- ▶ UC1 : Concevoir la stratégie d'une organisation du secteur
- ▶ UC2 : Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur
- ▶ UC3 : Diriger un système d'entraînement en tennis de table
- ▶ UC4 : Encadrer le tennis de table en toute sécurité pour des compétiteurs de niveau national

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Âge : 18 ans minimum
- ▶ Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou titre équivalent
- ▶ Être capable de justifier :
 - D'une expérience d'encadrement en tennis de table dans un club, un comité départemental, une ligue régionale, pendant au moins 1 saison sportive dans les 5 dernières années
 - D'être capable d'effectuer une analyse technico-tactique d'une séquence vidéo de match relative à une compétition de tennis de table
 - Être capable d'en dégager des objectifs prioritaires de travail pour les compétiteurs.
 - Être capable de proposer des situations d'entraînement adaptées à ces objectifs prioritaires de travail pour les compétiteurs
- ▶ Epreuves de sélection pour accéder à la formation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Formation en centre de formation (INSEP) : 700 heures
** Possibilité de bénéficier partiellement de la formation à distance*
- ▶ Formation en entreprise : 500 heures

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Frédéric SADYS de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP)

INTERVENANTS

Intervenants de l'INSEP et de la FFTT

MODALITÉS DE VALIDATION

Formation diplômante avec Unités de Compétences à valider
Examen terminal devant Jury en centre de formation
Possibilité d'obtenir le diplôme par VAE

TARIF

(à titre indicatif, pour la saison 2014-2015)

- ▶ Coût total de la formation : 7.280 €
- ▶ Frais de dossier : 150 €
Tarifs variables en fonction du statut du stagiaire : formation initiale, demandeur d'emploi, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
Possibilités de prise en charge de la formation auprès du Conseil Régional, Conseil Général, de votre DRJSCS (dossier CNDS), d'un OPCA (AGEFOS PME) ou de Pôle Emploi

DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 10 modules de 4 jours sur 10 mois.
Il est possible d'étaler la formation sur 2 ans.

DATE ET LIEU

Les inscriptions sont closes pour la saison 2014-2015.

INSCRIPTION

Pour la saison 2015-2016, vous pouvez contacter les personnes ci-dessous :

INSEP
11, avenue du Tremblay
75012 PARIS
frederic.sadys@insep.fr

FFTT – IFEF
3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13
gilles.corbion@wanadoo.fr

PRÉPARATION AUX ECRITS ET ORAUX DE PROFESSORAT DE SPORT

(Sous réserve d'ouverture de la discipline « Tennis de table » au Concours de Professeur de Sport)

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF



OBJECTIFS

- ▶ Appréhender les écrits et les oraux du concours en termes de méthodologie et de contenus

CONTENU

- ▶ Approche méthodologique de chaque écrit et chaque oral
- ▶ Compréhension des exigences du Jury
- ▶ Apport de connaissances diverses

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Diplômés d'une Licence STAPS
- ▶ Diplômés du BEES 2 Tennis de Table ou DESJEPS Tennis de Table

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Accompagnement individualisé
- ▶ Cours magistraux et débats
- ▶ Formation e-learning
- ▶ Préparation à l'épreuve vidéo en fonction de la demande

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Gilles CORBION

TARIF

- ▶ Prise en charge par la FFTT

INSCRIPTION

Préparation aux Ecrits et Oraux de Professorat de sport

FFTT - IFEF
3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13
estelle.londiche@fftt.email
gilles.corbion@wanadoo.fr

Concours de Professorat de Sport

Votre DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)

Pour en savoir plus : <http://www.drjscs.gouv.fr/> et <http://sante.gouv.fr/professeur-de-sport-ps-externe.html>



Pour aller plus loin :

Les autres concours de la fonction publique des filières « Sportives »

Les concours de la Fonction Publique Territoriale (selon votre niveau de diplôme)

- ▶ Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (OTAPS) >> Catégorie C
- ▶ Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) >> Catégorie B
- ▶ Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives (CTAPS) >> Catégorie A

Pour en savoir plus: <http://concours.fncdg.com/default.Asp> et www.cnfpt.fr/content/accueil?gl=NjliOGJkMzI

Le concours du Ministère de l'Éducation Nationale

- ▶ Professeur d'éducation physique et sportive (EPS) >> Concours du Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS)

Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr/cid1070/professeur-d-education-physique-et-sportive.html



OBJECTIFS

Être capable de :

- ▶ Mettre en place une séance de Fit Ping Tonic
- ▶ Reconnaître les bonnes pratiques du fitness et renforcement musculaire adaptés au Fit Ping Tonic
- ▶ Proposer une formation pour de futurs animateurs de Fit Ping Tonic dans les clubs locaux
- ▶ Adapter le contenu de la formation au niveau et à la motivation des animateurs et animatrices

CONTENU

- ▶ Fit Ping Tonic
- ▶ Anatomie et physiologie
- ▶ Renforcement musculaire
- ▶ Mise en place d'une section Fit Ping Tonic

PUBLIC CONCERNÉ

Cadres techniques souhaitant mettre en place la formation Fit Ping Tonic sur leur territoire

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Echanges, discussions

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Malory LASNIER

INTERVENANTS

- ▶ Malory LASNIER
- ▶ Anne BOILEAU-DEMARRET
- ▶ Bruno PARIETTI
- ▶ Gilles CORBION

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 210 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 115 €
> Soit 325 € en pension complète

Possibilités de prise en charge de la formation professionnelle continue dans le cadre du dossier CNDS, du Conseil Régional ou de l'OPCA habilité par la branche professionnelle du sport (AGEFOS PME)

DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 20 heures

DATE ET LIEU

Du 8 décembre au 10 décembre 2014
Paris 13ème (siège de la FFTT)

INSCRIPTION

FFTT - IFEF
3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13
estelle.londiche@fftt_email



OBJECTIFS

Être capable de :

- ▶ Connaître les particularités physiologiques des jeunes filles qui font de la compétition au tennis de table
- ▶ Mettre en place une préparation physique adaptée à l'âge et au sexe des compétitrices
- ▶ Prendre en compte les particularités du jeu féminin
- ▶ Former au mieux les jeunes joueuses vers le haut niveau senior

CONTENU

- ▶ La détection
- ▶ L'organisation de l'entraînement à haut niveau
- ▶ La préparation physique adaptée aux jeunes joueuses

PUBLIC CONCERNÉ

Cadres techniques, bénévoles ou professionnels, de club, de comité, ou de ligue entraînant ou souhaitant entraîner des joueuses de 8 à 15 ans

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Echanges, discussions

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Malory LASNIER

INTERVENANTS

- ▶ Pascale BIBAUT
- ▶ Isabelle THIBAUT
- ▶ Malory LASNIER
- ▶ Guillaume SIMONIN
- ▶ Damien LOISEAU
- ▶ Gilles CORBION

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 250 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 195 €
> Soit 445 € en pension complète

Possibilités de prise en charge de la formation professionnelle continue dans le cadre du dossier CNDS, du Conseil Régional ou de l'OPCA habilité par la branche professionnelle du sport (AGEFOS PME)

DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 24 heures

DATE ET LIEU

Du 2 novembre 2014 au 5 novembre 2014
CISL
103 Boulevard des États-Unis
69008 Lyon

INSCRIPTION

FFTT - IFEF
3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13

estelle.londiche@fftt.email



OBJECTIFS

- ▶ Être capable de connaître l'activité adaptée et les différents principes techniques (fondamentaux) avec des illustrations liées aux différentes déficiences
- ▶ Être capable de mettre en œuvre la séance en veillant à la sécurité du pratiquant, du tiers et du lieu de pratique
- ▶ Être capable de lancer l'activité tennis de table handisport au sein du club ou de l'association

CONTENU

- ▶ **Théorique** : Fédération Française Handisport (FFH) : son organisation, commission fédérale tennis de table handisport
les publics : les principaux handicaps, la classification, les précautions à prendre
- ▶ **Technique et pratique** : principes fondamentaux en liaison avec le règlement, mise en place de gestes techniques en lien avec le matériel, cadre réglementaire de son action, sécurité des pratiquants et des tiers
- ▶ **Pédagogique** : prise en charge d'un groupe, conception et mise en place de situations pédagogiques adaptées au niveau de pratique, régulation et évaluation de son action

PUBLIC CONCERNÉ

Cadres techniques professionnels en formation DEJEPS

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Sébastien MESSAGER (*Directeur Sportif Tennis de Table Handisport*)
Olivier SKENADJI (*Conseiller Technique National*)

INTERVENANTS

Membres de la Commission Fédérale Tennis de Table Handisport
Formateurs FFTT des DEJEPS (*Paris et Montpellier*)

MODALITÉS DE VALIDATION

Un Certificat d'Initiateur Fédéral Handisport est délivré à l'issue du suivi de l'intégralité de la formation.

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques pris en charge conjointement par la FFTT et la FFH

DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 18 heures réparties sur 3 jours

DATE ET LIEU

25, 26 et 27 mai 2015
Montrodat (Lozère)

INSCRIPTION

FFTT - IFEF
3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13
estelle.londiche@fftt.email



OBJECTIF

Mieux connaître et appréhender le « Ping » adapté

CONTENU

- ▶ Apports théoriques sur les maladies mentales
- ▶ Séances pratiques avec l'Institut Médico-Educatif (IME) de Montpellier

PUBLIC CONCERNÉ

Diplômés de l'Entraîneur Fédéral, BPJEPS, BEES1, DEJEPS, DESJEPS ou BEES2 tennis de table

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Carole ANTONOFF (*Educatrice spécialisée à l'IME de Montpellier et BEES 2e degré*)

INTERVENANT

Sylvain BARBU (*Cadre technique Tennis de Table Languedoc-Roussillon*)

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 150 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 160 €
- > Soit 310 € en pension complète

Possibilités de prise en charge de la formation professionnelle continue dans le cadre du dossier CNDS, du Conseil Régional ou de l'OPCA habilité par la branche professionnelle du sport (AGEFOS PME)

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 10 heures

📍 DATE ET LIEU

Les 3 et 4 novembre 2014
CREPS de Montpellier

📄 INSCRIPTION

FFTT - IFEF
3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13
estelle.londiche@fftt.email

EDUC PING PRIMAIRE TEMPS SCOLAIRE ET TEMPS PÉRISCOLAIRE

FORMATION FÉDÉRALE

FORMATION À LA
DEMANDE



Lundi



Mardi



Mercredi

OBJECTIFS

- ▶ Être capable d'apporter localement de nouveaux outils pour les actions auprès des scolaires dans le cadre du temps scolaire et du temps périscolaire
- ▶ Appréhender les situations didactiques adaptées en fonction de chaque axe identifié, formation d'enseignants et formation d'intervenants temps périscolaire

CONTENU

- ▶ S'approprier l'environnement institutionnel et les partenariats avec l'Education Nationale
- ▶ Découvrir et adapter le concept Educ Ping (temps scolaire, temps périscolaire)
- ▶ Connaître les partenaires privilégiés de l'activité physique et sportive au sein de l'Education Nationale (USEP, UGSEL)
- ▶ Connaître le dispositif et la philosophie des activités pendant le temps périscolaire
- ▶ Echanger auprès de collègues dont les actions sont exemplaires sur leur territoire
- ▶ Echanger avec des personnes ressources du monde enseignant (Inspection Académique, Rectorat, professeur des écoles ...)
- ▶ Echanger avec des responsables de collectivités territoriales
- ▶ Sensibiliser à de nouvelles politiques de ressources

PUBLIC CONCERNÉ

Cadres techniques bénévoles ou professionnels
Dirigeants de clubs, comités et ligues
Intervenants collectivités territoriales

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Olivier SKENADJI (*Conseiller Technique National*)

INTERVENANTS

Membre(s) élu(s) de la FFTT, membre(s) de la DTN, cadres techniques fédéraux, intervenants extérieurs (*USEP, Education Nationale, Inspection Académique, collectivités territoriales*)

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 295 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 4 jours

📍 DATE ET LIEU

Niveau départemental ou régional
Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEFF

📄 INSCRIPTION

FFTT - IFEFF
3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13
estelle.londiche@fftt.email



OBJECTIFS

Être capable d'encadrer de manière optimisée et sécurisée des personnes en situation de rémission de cette affection dans le cadre de la pratique du tennis de table

CONTENU

Être capable :

- ▶ d'encadrer une Activité Physique et Sportive (APS) en toute sécurité pour ce type de public
- ▶ d'évaluer la progression des pratiquants
- ▶ d'assurer la promotion de son action
- ▶ d'apporter un accompagnement compétent

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Educateurs bénévoles ou professionnels
- ▶ Cadres techniques départementaux, régionaux et nationaux

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLES DE LA FORMATION

FFTT (Commission Sport-Santé) et [Fédération Nationale CAMI Sport Santé](#)

INTERVENANTS

Educateurs de la Fédération Nationale Cami Sport Santé et de la FFTT

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation (Charte et Label FFTT-CAMI)

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 350 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 250 €
> Soit 600 € en pension complète

Possibilités de prise en charge de la formation professionnelle continue dans le cadre du dossier CNDS, du Conseil Régional ou de l'OPCA habilité par la branche professionnelle du sport (AGEFOS PME)

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 32 heures réparties sur 2 fois 2 jours
En savoir plus

📍 DATE ET LIEU

Les 11 et 12 décembre 2014
et les 5 et 6 février 2015
Paris 13ème (Siège de la FFTT)

📄 INSCRIPTION

FFTT - IFEF
3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13
estelle.londiche@fftt.email



OBJECTIFS

- ▶ Être capable de proposer un entraînement physique adapté à la pratique du tennis de table
- ▶ Être capable de proposer une progression aux athlètes en fonction des âges
- ▶ Être capable d'évaluer les progrès réalisés par les pongistes dans le domaine des qualités physiques à développer

CONTENU

- ▶ Rappeler les données physiologiques
- ▶ Entraîner les qualités physiques en tennis de table
- ▶ Faire progresser et évoluer le travail physique

PUBLIC CONCERNÉ

Diplômés de l'Entraîneur Fédéral, BPJEPS, BEES1, DEJEPS, DESJEPS ou BEES2 tennis de table

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Documents supports (diaporamas, dossiers...), travaux en groupes, retour d'expériences, études de cas et mise en situation en salle

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Alain ROUSSELLE (Préparateur physique)

INTERVENANTS

Gilles Corbion (DTN Adjoint), Christophe Legout (athlète), Christian Martin (Entraîneur National), Anne-Laure Morigny (Préparatrice physique), Alain Rousselle (Préparateur physique), Guillaume Simonin (Conseiller technique national), Entraîneurs INSEP, Kinésithérapeutes

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 295 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 270 €
> Soit 565 € en pension complète

Possibilités de prise en charge de la formation professionnelle continue dans le cadre du dossier CNDS, du Conseil Régional ou de l'OPCA habilité par la branche professionnelle du sport (AGEFOS PME)

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

32 heures réparties sur 5 jours

📍 DATE ET LIEU

Du 04 au 08 mai 2015
Paris 13ème (siège de la FFTT)

📄 INSCRIPTION

FFTT - IFEF
3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13
estelle.londiche@fftt.email



OBJECTIF

Connaissance du Programme Détection National

CONTENU

- ▶ Apports théoriques sur la détection (7-10 ans)
- ▶ Séances pratiques avec ce public

PUBLIC CONCERNÉ

Diplômés de l'Entraîneur Fédéral, BPJEPS, BEES1, DEJEPS, DESJEPS ou BEES2 tennis de table

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Emmanuel BOLL (CTL en charge Détection)

INTERVENANT

Olivier SKENADJI (CTN responsable du programme recrutement national)

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 210 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 160 €
> Soit 370 € en pension complète

Possibilités de prise en charge de la formation professionnelle continue dans le cadre du dossier CNDS, du Conseil Régional ou de l'OPCA habilité par la branche professionnelle du sport (AGEFOS PME)

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

14 heures

📍 DATE ET LIEU

Les 19 au 20 novembre 2014
CREPS de Montpellier

💻 INSCRIPTION

FFTT - IFEF
3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13
estelle.londiche@fftt.email



OBJECTIF

Progresser dans l'entraînement vers le Haut-Niveau

CONTENU

- ▶ Analyse de rencontres
- ▶ Informations sur les services et remises
- ▶ Préparation Mentale et Gestion de Compétition
- ▶ Actualités du haut-niveau

PUBLIC CONCERNÉ

Diplômés de l'Entraîneur Fédéral, BPJEPS, BEES1, DEJEPS, DESJEPS ou BEES2 Tennis de Table

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Emmanuel BOLL (CTL en charge Détection)

INTERVENANTS

- ▶ Michel MARTINEZ
- ▶ Stéphane LEBRUN
- ▶ Philippe MOLODZOFF
- ▶ Laurie PHAI PANG

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 315 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 240 €
> Soit 555 € en pension complète

Possibilités de prise en charge de la formation professionnelle continue dans le cadre du dossier CNDS, du Conseil Régional ou de l'OPCA habilité par la branche professionnelle du sport (AGEFOS PME)

DURÉE DE LA FORMATION

21 heures

DATE ET LIEU

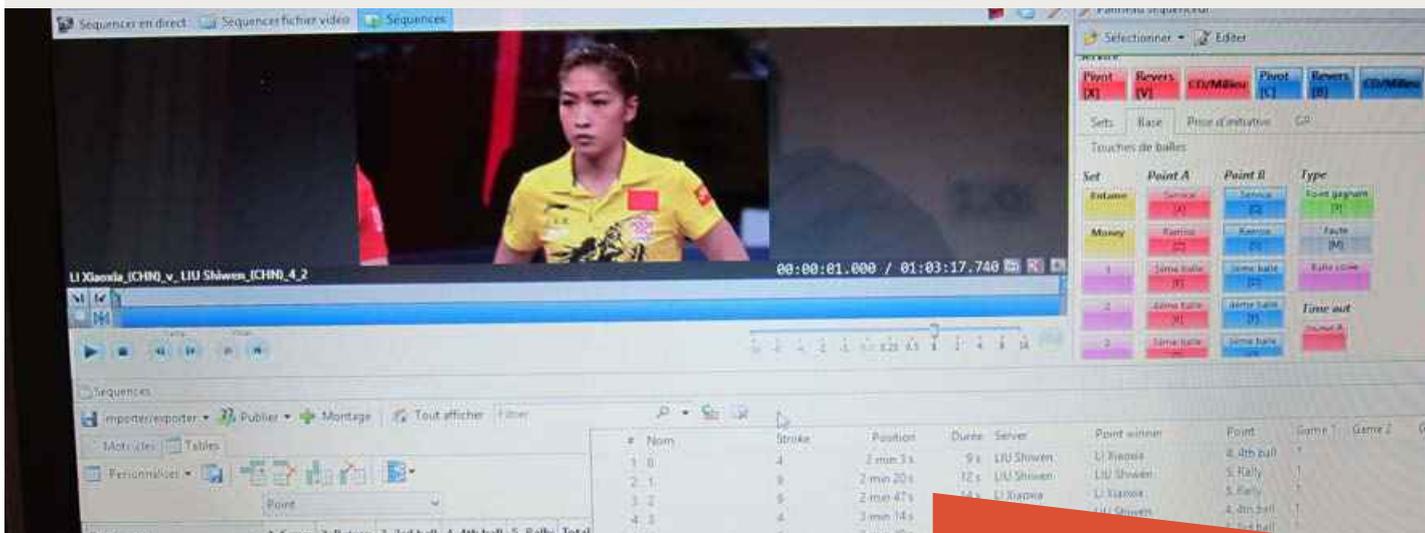
Du 19 au 21 mai 2015
CREPS de Montpellier

INSCRIPTION

FFTT - IFEF
3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13
estelle.londiche@fftt.email

Date limite d'inscription : 19 avril 2015

[*Télécharger le bulletin d'inscription*](#)



OBJECTIFS

- ▶ Réaliser un montage vidéo
- ▶ Analyse vidéo

CONTENU

- ▶ Montage vidéo pratique
- ▶ Outils vidéo (Dartfish, Kinovea)

PUBLIC CONCERNÉ

Diplômés de l'Entraîneur Fédéral, BPJEPS, BEES1, DEJEPS, DESJEPS ou BEES2 tennis de table

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Sophie DELION

INTERVENANT

Philippe MOLODZOFF

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 210 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 160 €
- > Soit 370 € en pension complète

Possibilités de prise en charge de la formation professionnelle continue dans le cadre du dossier CNDS, du Conseil Régional ou de l'OPCA habilité par la branche professionnelle du sport (AGEFOS PME)

DURÉE DE LA FORMATION

14 heures

DATE ET LIEU

Les 24 et 25 mars 2015
CREPS de Montpellier

INSCRIPTION

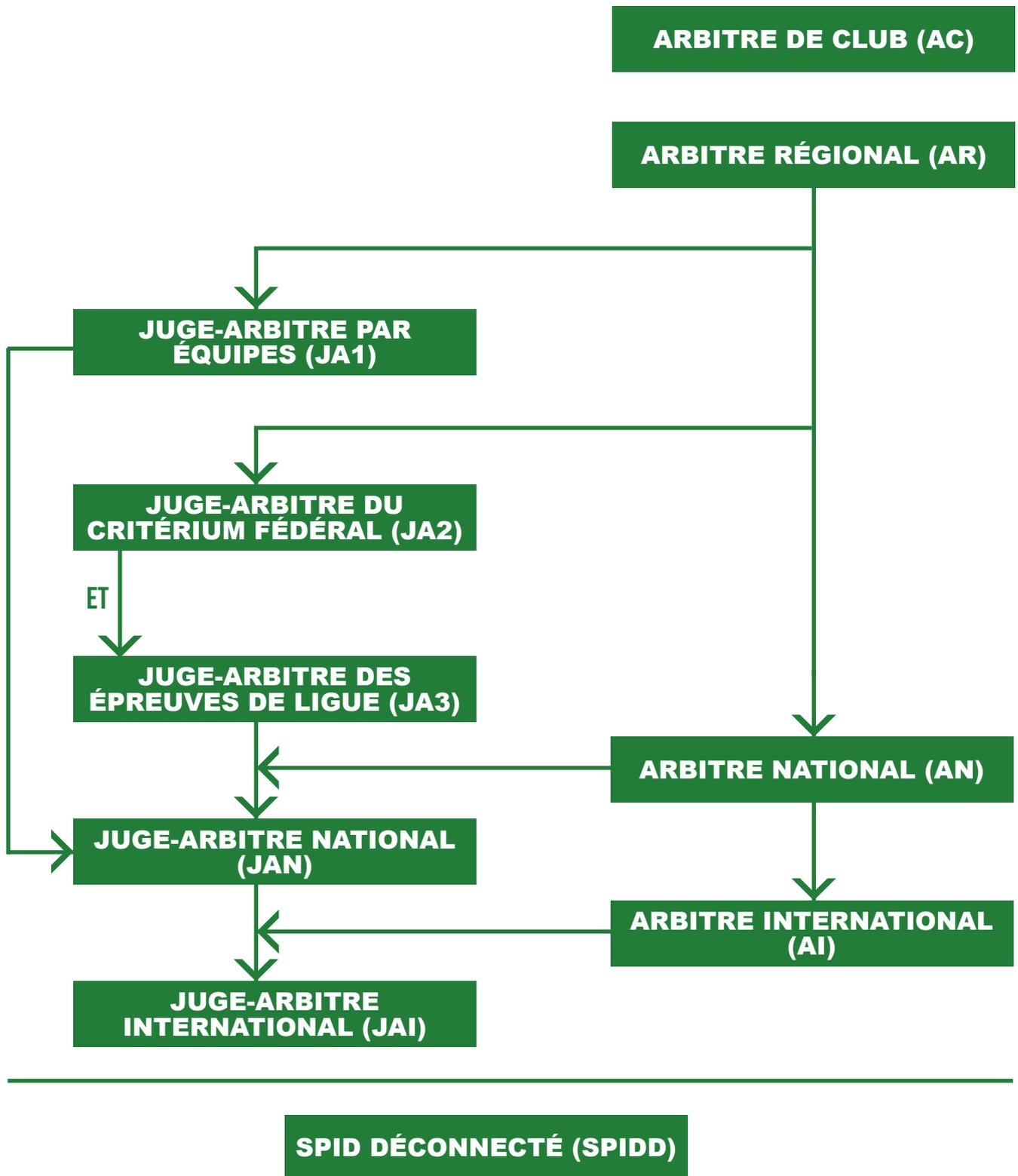
FFTT - IFEF
3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13
estelle.londiche@fftt.email

Date limite d'inscription : 24 février 2015

[Télécharger le bulletin d'inscription](#)

**ARBITRE
&
JUGE-ARBITRE**

DISPOSITIF DE FORMATIONS ET DIPLÔMES « ARBITRE » ET « JUGE-ARBITRE »



ARBITRE DE CLUB (AC)

DIPLÔME FÉDÉRAL

CREF



OBJECTIF

Devenir Arbitre de Club (AC)

CONTENU

- ▶ Connaître les règles du jeu
- ▶ Se mettre à la disposition des Juges-Arbitres
- ▶ Arbitrer au niveau de son club

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les publics licenciés à la FFTT

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Etudes de cas simples

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Le Responsable de la formation « Arbitrage » de la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

INTERVENANTS

Formateurs ARB/JA1

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Obtenir les Unités de Validation (UV) théoriques et pratiques
- ▶ Diplôme « Arbitre de Club »

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 30 €

Possibilité de prise en charge par votre Ligue Régionale et/ou votre Comité Départemental

DURÉE DE LA FORMATION

4 heures

DATE ET LIEU

Date et lieu de formation fixés par la CREF dans le cadre de son plan régional de formation

INSCRIPTION

Votre Comité Départemental ou Ligue Régionale

Voir la *Liste des responsables « Arbitrage »* CREF à la fin du Guide



OBJECTIF

Devenir Arbitre Régional (AR)

CONTENU

- ▶ Connaître les règles du jeu
- ▶ Se mettre à la disposition des juges-arbitres
- ▶ Arbitrer au niveau de son club des compétitions régionales et nationales

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les publics licenciés à la FFTT

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Etudes de cas

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Le Responsable de la formation « Arbitrage » de la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

INTERVENANTS

Formateurs ARB/JA1

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Obtenir les Unités de Validation (UV) théoriques et pratiques
- ▶ Diplôme « Arbitre Régional »

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 80 €
Possibilité de prise en charge par votre Ligue Régionale et/ou votre Comité Départemental
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

8 heures

📍 DATE ET LIEU

Date et lieu de formation fixés par la CREF dans le cadre de son plan régional de formation

📄 INSCRIPTION

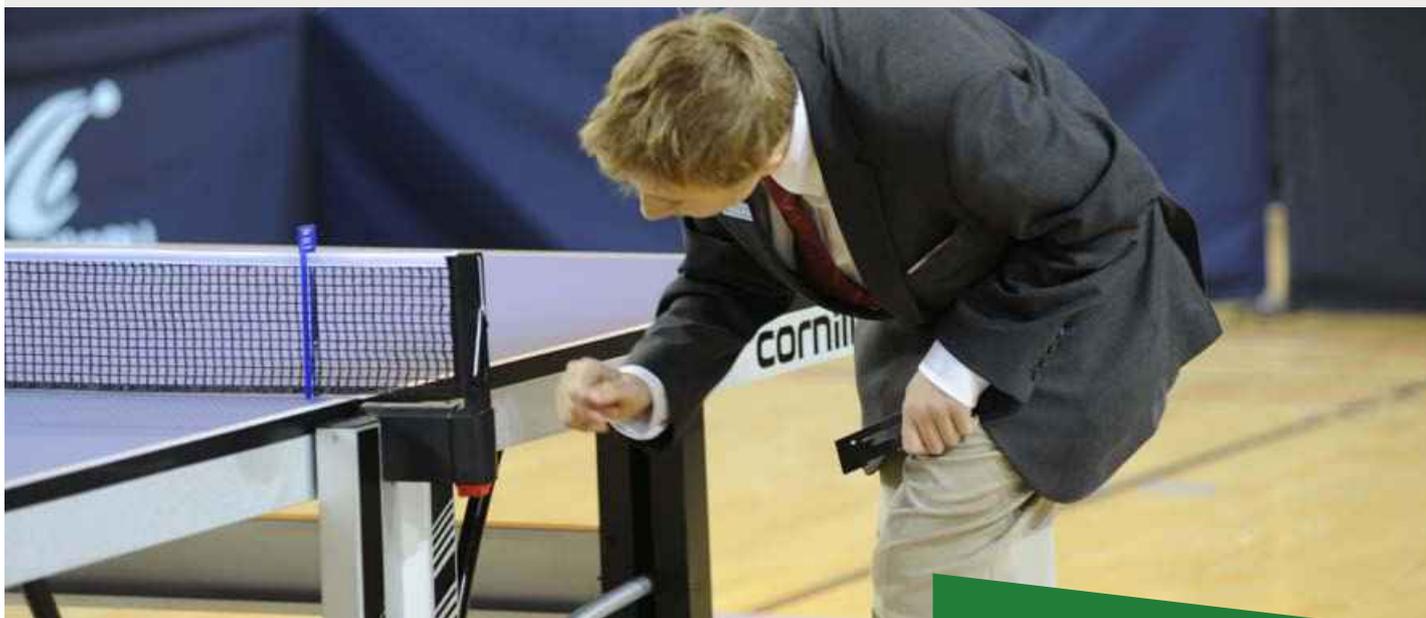
Votre Ligue Régionale

Voir la *Liste des responsables « Arbitrage »* CREF à la fin du Guide

ARBITRE NATIONAL (AN)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Devenir Arbitre National (AN)

CONTENU

- ▶ Connaître parfaitement les règles du jeu et des épreuves
- ▶ Informer son entourage de l'évolution des règles
- ▶ Inciter les personnes à arbitrer
- ▶ Arbitrer à tous les niveaux
- ▶ Se mettre à la disposition des juges-arbitres

PUBLIC CONCERNÉ

Diplômés Arbitre Régional (AR) depuis 2 saisons

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Claude RAECKELBOOM

INTERVENANTS

- ▶ Claude RAECKELBOOM
- ▶ Formateurs AN

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Obtenir les Unités de Validation (UV) théoriques et pratiques
- ▶ Diplôme «Arbitre National»

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 150 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 180 €
> Soit 330 € (180 € pour un recyclage)

Possibilité de prise en charge dans le cadre d'un dossier CNDS

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 4 jours de présélection
- ▶ 2 jours d'examens

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Présélection sur le Championnat de France des Régions du 21 au 24 avril 2015 à Agen
- ▶ Préparation et examen du 8 au 10 mai 2015 sur les Titres du Championnat de France par équipes à Pont à Mousson

💻 INSCRIPTION

Claude RAECKELBOOM
29, rue Auguste Bartholdi
59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
clauderaeckelboom@wanadoo.fr

Date limite de dépôt des dossiers :
20 décembre 2014

📄 INFORMATION

Des formations et examens d'Arbitre International sont organisés par la Fédération Internationale de Tennis de Table (ITTF). *En savoir +*

JUGE-ARBITRE PAR ÉQUIPES (JA 1)

DIPLÔME FÉDÉRAL

CREF



OBJECTIF

Devenir Juge-Arbitre par Equipes (JA1) pour pouvoir diriger les rencontres par équipes de tous niveaux (sauf Pro A et B)

CONTENU

Connaître les règlements du championnat par équipes à tous les niveaux

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Avoir au minimum 18 ans
- ▶ Diplômé Arbitre Régional (AR)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Diriger une rencontre avec un formateur
- ▶ Etude de cas

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Le Responsable de la formation « Arbitrage » de la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

INTERVENANTS

Formateurs ARB/JA1

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Obtenir les Unités de Validation (UV) théoriques et pratiques
- ▶ Diplôme «Juge-Arbitre par Equipes (JA1)»

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 90 €
Possibilité de prise en charge par votre Ligue Régionale et/ou votre Comité Départemental
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre Ligue Régionale

DURÉE DE LA FORMATION

8 heures

DATE ET LIEU

Date et lieu de formation fixés par la CREF dans le cadre de son plan régional de formation

INSCRIPTION

Votre Ligue Régionale

Voir la *Liste des responsables «Arbitrage»* CREF à la fin du Guide

JUGE ARBITRE DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL (JA2)

DIPLÔME FÉDÉRAL

CREF



OBJECTIF

Devenir Juge-Arbitre du Critérium Fédéral (JA2) pour pouvoir diriger le Critérium Fédéral (Départemental ou Régional)

CONTENU

- ▶ Connaître le règlement du Critérium Fédéral
- ▶ Faire la mise en poules
- ▶ Faire le départage dans une poule
- ▶ Fixer l'horaire général
- ▶ Se servir de SPID Déconnecté (SPIDD)

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Avoir au minimum 18 ans
- ▶ Diplômé Arbitre Régional (AR)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Etude de cas

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Le Responsable de la formation « Arbitrage » de la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

INTERVENANTS

Formateurs JA2-JA3

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Examens théoriques et pratiques
- ▶ Direction d'un tour de Critérium Fédéral avec un formateur
- ▶ Diplôme de «Juge-Arbitre du Critérium Fédéral (JA2)»

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 200 €
Possibilité de prise en charge par votre Ligue Régionale et/ou votre Comité Départemental
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

16 heures

📍 DATE ET LIEU

Date et lieu de formation fixés par la CREF dans le cadre de son plan régional de formation

📄 INSCRIPTION

Votre Ligue Régionale

Voir la [Liste des responsables «Arbitrage»](#) CREF à la fin du Guide

JUGE ARBITRE DES ÉPREUVES DE LIGUE (JA3)

DIPLÔME FÉDÉRAL

CREF



OBJECTIF

Devenir Juge-Arbitre des épreuves de Ligue (JA3) pour pouvoir diriger les épreuves de Ligue

CONTENU

- ▶ Connaître le règlement des compétitions
- ▶ Faire les tirages au sort
- ▶ Fixer l'horaire général
- ▶ Etablir le POT

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Diplômés JA1 et JA2

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Etude de cas

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Le Responsable de la formation « Arbitrage » de la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

INTERVENANTS

Formateurs JA2-JA3

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Examens théoriques et pratiques
- ▶ Direction d'une épreuve de Ligue avec un formateur
- ▶ Diplôme de «Juge-Arbitre des épreuves de Ligue (JA3)»

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 220 €
Possibilité de prise en charge par votre Ligue Régionale et/ou votre Comité Départemental
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre Ligue Régionale

DURÉE DE LA FORMATION

18 heures

DATE ET LIEU

Date et lieu de formation fixés par la CREF dans le cadre de son plan régional de formation

INSCRIPTION

Votre Ligue Régionale ou votre Zone

Voir la [Liste des responsables «Arbitrage»](#) CREF à la fin du Guide

JUGE-ARBITRE NATIONAL (JAN)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Devenir Juge-Arbitre National (JAN)

CONTENU

- ▶ Connaître parfaitement les règlements fédéraux concernant les épreuves
- ▶ Connaître les différents modes de tirage au sort
- ▶ Savoir diriger une épreuve
- ▶ Savoir animer une équipe

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Licenciés FFTT
- ▶ Avoir au minimum 18 ans
- ▶ Diplômés Arbitre National (AN) depuis 1 saison et Juge-Arbitre des épreuves de Ligue (JA3) depuis 2 saisons

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation
- ▶ Passer les grades intermédiaires de Responsable Epreuves et de Responsable des Arbitres (au cours de la formation JAN)
- ▶ Direction de deux épreuves l'une en tant que Juge-Arbitre adjoint l'autre en tant que Juge-Arbitre

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Patrick RINGEL

INTERVENANTS (sous réserve)

- ▶ Patrick RINGEL
- ▶ Jacques BARRAUD
- ▶ Christian MENANT

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Obtenir les Unités de Validation (UV) théoriques et pratiques
- ▶ Diplôme «Juge-Arbitre National (JAN)»

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 150 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 180 €
> Soit 330 € (175 € pour un recyclage)

Possibilité de prise en charge dans le cadre d'un dossier CNDS

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

24 heures sur 3 jours

📍 DATE ET LIEU

En fonction des candidats potentiels
Du 05/02/2015 au 08/02/2015
CREPS de Bourges

📄 INSCRIPTION

Patrick RINGEL
3, rue des Genêts
34140 MEZE
patrick.ringel@orange.fr

Date limite de dépôt des dossiers :
1^{er} décembre 2014

📌 INFORMATION

Des formations et examens de Juge-Arbitre International sont organisés par la Fédération Internationale de Tennis de Table (ITTF). *En savoir +*

SPID DÉCONNECTÉ (SPIDD)

FORMATION FÉDÉRALE

FORMATION À LA
DEMANDE



OBJECTIF

Gérer une épreuve avec le logiciel SPID Déconnecté (SPIDD)

CONTENU

- ▶ Préparation d'une épreuve avec SPIDD
- ▶ Gestion d'une épreuve avec SPIDD
- ▶ Remontée des résultats vers SPID

PUBLIC CONCERNÉ

Juges-Arbitres des épreuves individuelles

MATÉRIEL REQUIS

1 micro-ordinateur par participant avec Windows XP, Vista, 7 ou 8 et Excel

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Travaux dirigés sur micro-ordinateur

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Patrick ROYER

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 55 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

DURÉE DE LA FORMATION

7 heures réparties sur 1 jour

DATE ET LIEU

Niveau départemental ou régional
Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

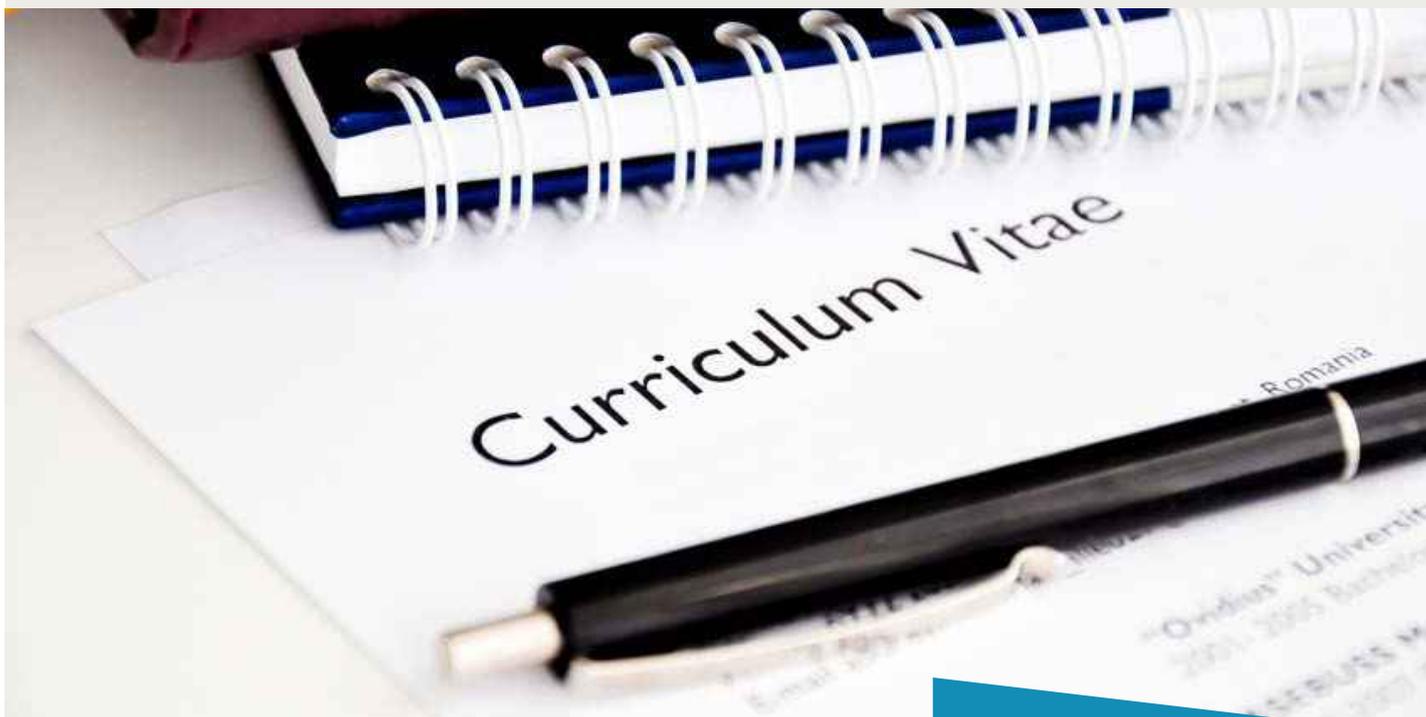
INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT

Voir la *Liste des responsables «Arbitrage»* CREF à la fin du Guide



DIRIGEANT



OBJECTIF

Être capable de créer un emploi et de le pérenniser

CONTENU

- ▶ Analyser les besoins
- ▶ Etablir une fiche de poste
- ▶ Financer un emploi (aides à l'emploi)
- ▶ Connaître les obligations légales (déclaration préalable d'embauche...)

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants de clubs, comités et ligues

PRÉ-REQUIS

Etudier l'opportunité de créer un emploi dans sa structure

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours magistraux

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 35 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1/2 journée

📍 DATE ET LIEU

Niveau départemental ou régional
Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT
Voir la *Liste des responsables «Dirigeants»*
CREF à la fin du Guide



OBJECTIF

Être capable de classer et de rémunérer un salarié en conformité avec les obligations de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)

CONTENU

- ▶ Etablir une fiche de poste (rappel)
- ▶ Positionner le poste dans la grille de la CCNS

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants employeurs (clubs, comités et ligues)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Etudes de cas

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 35 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1/2 journée

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT

Voir la [Liste des responsables «Dirigeants»](#) CREF à la fin du Guide



OBJECTIF

Etre capable de mettre en place un contrat de travail conforme aux obligations de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)

CONTENU

- ▶ Les contraintes réglementaires : clauses obligatoires
- ▶ Les clauses complémentaires
- ▶ Ce qu'il est bon de connaître

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants employeurs (clubs, comités et ligues)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ 1/2 cours magistraux
- ▶ 1/2 travaux sur cas individuels des participants

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 35 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1/2 journée

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT

Voir la [Liste des responsables «Dirigeants»](#) CREF à la fin du Guide



OBJECTIF

Être capable de gérer le temps de travail de son salarié en conformité avec les obligations de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)

CONTENU

- ▶ Les obligations de la CCNS en matière de temps de travail
- ▶ Méthode pour gérer le temps de travail
- ▶ Les outils disponibles

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants employeurs (clubs, comités et ligues)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Etude de cas pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 35 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1/2 journée

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT

Voir la [Liste des responsables «Dirigeants»](#) CREF à la fin du Guide



OBJECTIF

Être capable de préparer et mener l'entretien annuel entre l'employeur et le salarié (obligatoire dans le cadre de la Convention Collective Nationale du Sport)

CONTENU

- ▶ Préparer l'entretien
- ▶ Organiser l'entretien
- ▶ Ce qu'on peut faire ou dire
- ▶ Ce qu'il ne faut pas faire ou dire

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants employeurs (clubs, comités et ligues)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours magistraux et d'études de cas

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 35 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1/2 journée

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT

Voir la [Liste des responsables «Dirigeants»](#) CREF à la fin du Guide



OBJECTIF

Permettre aux dirigeants de gérer administrativement l'emploi du titulaire du CQP (Certificat de Qualification Professionnelle)

CONTENU

- ▶ **Le recrutement** : fiche de poste, classification et rémunération, contrat de travail des titulaires du CQP, obligations légales liées à l'embauche
- ▶ **La gestion au quotidien** : temps de travail spécifique au CQP, congés, prévoyance, bulletin de paye et charges sociales, absences, fin de contrat
- ▶ **Divers** : médecine du travail, formation professionnelle, entretien annuel, registre des risques professionnels

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants de structures employant ou projetant d'employer un titulaire d'un CQP (ou autre contrat)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 55 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFF

Voir la *Liste des responsables «Dirigeants»* CREF à la fin du Guide



OBJECTIF

Améliorer son efficacité en réunion et dans le travail en équipe

CONTENU

- ▶ Les conditions d'efficacité d'une réunion
- ▶ L'animation d'une équipe
- ▶ La motivation et l'adhésion de ses collaborateurs

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants de clubs, comités et ligues

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 55 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFFT

Voir la [Liste des responsables «Dirigeants»](#) CREF à la fin du Guide



OBJECTIF

Permettre aux dirigeants de connaître les obligations comptables des associations sportives et de découvrir les comptes annuels

CONTENU

- ▶ Définition et objectif de la comptabilité
- ▶ Les obligations comptables
- ▶ Les contrôles des associations
- ▶ Les missions d'expert-comptable et de Commissaire Aux Comptes
- ▶ Les différents documents à établir
 - Le bilan
 - Le compte de résultat
- ▶ L'annexe

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants de clubs, comités et ligues

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 35 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1/2 journée

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT

Voir la *Liste des responsables «Dirigeants»* CREF à la fin du Guide



OBJECTIF

Permettre aux dirigeants de l'association d'optimiser et de fiabiliser la réalisation du budget prévisionnel

CONTENU

- ▶ Définition du budget prévisionnel
- ▶ Objectifs
- ▶ Les différentes méthodes d'évaluation
- ▶ Les contributions volontaires et apports en nature projection
- ▶ Les méthodologies de suivi
- ▶ Exemple

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants de clubs, comités et ligues

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 35 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1/2 journée

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

💻 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT

Voir la *Liste des responsables «Dirigeants»* CREF à la fin du Guide



OBJECTIF

Permettre aux trésoriers d'optimiser la gestion de la trésorerie de l'association

CONTENU

- ▶ Définition du budget de trésorerie
- ▶ Objectifs
- ▶ Les différentes méthodes d'évaluation
- ▶ Les méthodologies de suivi
- ▶ Exemple

PUBLIC CONCERNÉ

Trésoriers de clubs, comités et ligues

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 35 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1/2 journée

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT

Voir la *Liste des responsables «Dirigeants»* CREF à la fin du Guide



OBJECTIF

Permettre aux trésoriers de suivre au quotidien l'évolution de la situation financière de l'association

CONTENU

- ▶ Définition du tableau de bord
- ▶ Objectifs
- ▶ Les différentes méthodes d'évaluation (projection, méthode des pourcentages)
- ▶ Cas pratique
- ▶ Exemple

PUBLIC CONCERNÉ

Trésoriers de clubs, comités et ligues

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 35 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1/2 journée

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT

Voir la *Liste des responsables «Dirigeants» CREF* à la fin du Guide

ÉTABLISSEMENT ET ANALYSE DES COMPTES ANNUELS

FORMATION FÉDÉRALE

FORMATION À LA
DEMANDE



OBJECTIF

Permettre aux dirigeants de porter un œil critique sur la situation financière de l'association et ainsi de prendre les bonnes décisions

CONTENU

- ▶ Définition des comptes annuels
- ▶ Objectifs de l'analyse des comptes
- ▶ L'analyse du bilan (principaux ratios, bilan fonctionnel)
- ▶ L'analyse du compte de résultat (principaux ratios)
- ▶ Le choix des indicateurs

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants de clubs, comités et ligues

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Alternance de cours théoriques et pratiques
- ▶ Travail sur les comptes annuels de chacun

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 35 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1/2 journée

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT

Voir la *Liste des responsables «Dirigeants»* CREF à la fin du Guide



OBJECTIF

Permettre aux trésoriers d'optimiser la présentation des comptes annuels et d'en faire un acte politique

CONTENU

- ▶ Les obligations liées à la présentation des comptes annuels
- ▶ Les objectifs des présentations
- ▶ Les «règles» à respecter pour la présentation des comptes annuels
- ▶ L'établissement du support de présentation
- ▶ Exemple

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants de clubs, comités et ligues

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Alternance de cours théoriques et pratiques
- ▶ Travailler sur les comptes annuels de chacun

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 35 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1/2 journée

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT

Voir la *Liste des responsables «Dirigeants»* CREF à la fin du Guide



OBJECTIF

Permettre aux dirigeants d'optimiser les demandes de subventions et les comptes rendus financiers

CONTENU

- ▶ Définition des subventions
- ▶ Les différents types de subventions
- ▶ Les contrôles dans les associations subventionnées
- ▶ Le dossier de subvention
- ▶ Les charges indirectes et les contributions volontaires
- ▶ La valorisation du bénévolat
- ▶ Le compte-rendu financier
- ▶ Exemple

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants et trésoriers de clubs, comités et ligues

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 35 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1/2 journée

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT

Voir la *Liste des responsables «Dirigeants»* CREF à la fin du Guide



OBJECTIF

Permettre au dirigeant d'optimiser sa recherche de partenaires (mécènes ou sponsors)

CONTENU

- ▶ Définition du mécénat et du sponsoring
- ▶ Les différents types de sponsoring/mécénat
- ▶ La mise en œuvre sponsoring (détermination et valorisation des produits à proposer, politique de prix, réalisation du support de présentation, technique de recherche du futur partenaire, contrat...)
- ▶ La mise en œuvre du mécénat (support de communication, recherche de mécènes, convention...)
- ▶ Un type de mécénat particulier : l'abandon de frais engagés par des bénévoles
- ▶ Les aspects juridiques, comptables et fiscaux du sponsoring et du mécénat
- ▶ Exemple

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants de clubs, comités et ligues

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 55 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT

Voir la *Liste des responsables «Dirigeants»* CREF à la fin du Guide

MISSION DE VÉRIFICATEUR AUX COMPTES

FORMATION FÉDÉRALE

FORMATION À LA
DEMANDE



OBJECTIF

Acquérir les bases des savoirs et savoir-faire nécessaires à la mission de vérificateur aux comptes

CONTENU

- ▶ Le cadre légal de la mission
- ▶ Les contrôles à mettre en œuvre
- ▶ Les rapports

PUBLIC CONCERNÉ

Vérificateurs aux comptes des associations pongistes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ ½ cours magistraux
- ▶ ½ travaux dirigés

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 85 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours

DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT

Voir la *Liste des responsables «Dirigeants»* CREF à la fin du Guide

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF



OBJECTIFS

Se former à l'utilisation du logiciel fédéral SPID

CONTENU

- ▶ Utiliser et exploiter les différents espaces de SPID Administratif et SPID Web
- ▶ Renseigner les différentes bases de données du logiciel
- ▶ Cas pratiques

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants, secrétaires administratifs et responsables de formation de ligues et comités

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Emilie SALMON

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 55 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT

Voir la [Liste des responsables CREF](#)

DÉVELOPPEMENT



OBJECTIF

Faire l'analyse de son association et de son environnement afin de concevoir un projet de développement rationnel

CONTENU

Analyse interne et externe du club

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Dirigeants
- ▶ Agents de développement
- ▶ Conseillers techniques

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Éric MASSON (Directeur Sportif Istres Sports)

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 150 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 160 €
- > Soit 310 € en pension complète

Possibilités de prise en charge de la formation professionnelle continue dans le cadre du dossier CNDS, du Conseil Régional ou de l'OPCA habilité par la branche professionnelle du sport (AGEFOS PME)

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

10 heures

📍 DATE ET LIEU

Les inscriptions sont closes pour l'année 2014-2015
CREPS de Montpellier

📄 INSCRIPTION

Pour la saison 2015-2016, vous pouvez contacter :

FFTT - IFEF

3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13
estelle.londiche@fftt.email



OBJECTIFS

Etre capable de :

- ▶ Analyser les points forts et les points faibles d'une structure
- ▶ Identifier les opportunités à saisir et les menaces à éviter pour se développer
- ▶ En déduire les points clés pour produire un projet de développement

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Dirigeants
- ▶ Agents de développement
- ▶ Conseillers techniques

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation pratique

RESPONSABLES DE LA FORMATION

- ▶ Thibaut HURIEZ
- ▶ Sébastien HURE

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 55 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

📍 DATE ET LIEU

Niveau départemental ou régional
Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT
Voir la [Liste des responsables CREF](#) à la fin du Guide



OBJECTIF

Concevoir un projet de développement pour son club

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Analyse du club et de son territoire
- ▶ Détermination d'un projet de développement
- ▶ Les bases de la conception d'un projet

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Dirigeants
- ▶ Agents de développement
- ▶ Conseillers techniques

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Emmanuel BOLL

INTERVENANT

Olivier SKENADJI

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 270 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 240 €
> Soit 510 € en pension complète

Possibilités de prise en charge de la formation professionnelle continue dans le cadre du dossier CNDS, du Conseil Régional ou de l'OPCA habilité par la branche professionnelle du sport (AGEFOS PME)

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

18 heures

📍 DATE ET LIEU

Du 8 au 10 décembre 2014
CREPS de Montpellier

📄 INSCRIPTION

FFTT - IFEF

3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13
estelle.londiche@fftt.email



OBJECTIFS

Etre capable de :

- ▶ Déterminer des scénarii de développement pour un club en fonction d'une analyse stratégique préalable
- ▶ Conduire le projet de développement du club à partir d'outils de pilotage
- ▶ Connaître les paramètres clés à maîtriser pour réussir et obtenir des résultats

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Dirigeants
- ▶ Agents de développement
- ▶ Conseillers techniques

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation pratique

RESPONSABLES DE LA FORMATION

- ▶ Thibaut HURIEZ
- ▶ Sébastien HURE

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 55 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

📍 DATE ET LIEU

Niveau départemental ou régional
Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FTT
Voir la [Liste des responsables CREF](#) à la fin du Guide



OBJECTIFS

Etre capable de :

- ▶ Connaître les ressources mobilisables pour une association
- ▶ Savoir déterminer une stratégie financière pour sa structure
- ▶ Mener une politique de financement des actions mises en place

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Dirigeants
- ▶ Agents de développement
- ▶ Conseillers techniques

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation pratique

RESPONSABLES DE LA FORMATION

- ▶ Thibaut HURIEZ
- ▶ Sébastien HURE

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 55 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

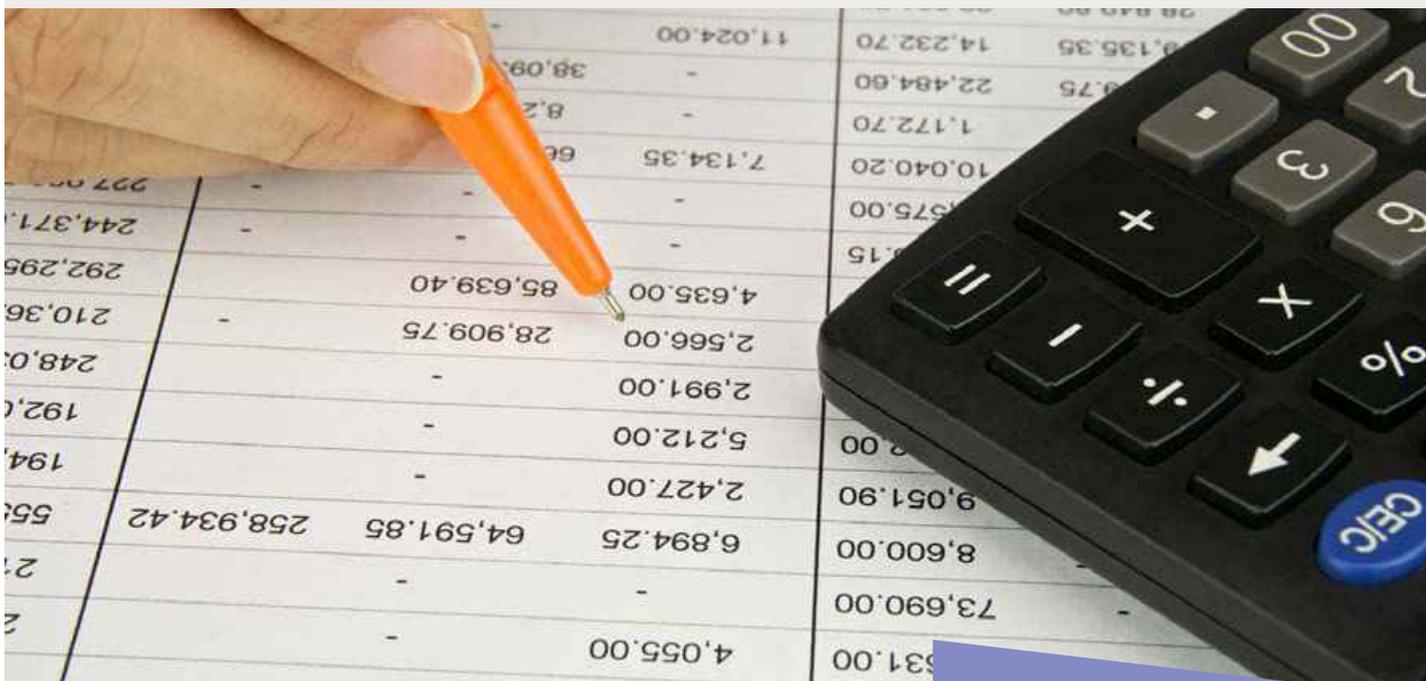
1 jour

📍 DATE ET LIEU

Niveau départemental ou régional
Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT
Voir la [Liste des responsables CREF](#) à la fin du Guide



OBJECTIFS

- ▶ Lire un exercice comptable, fixer un tarif de cotisation, maîtriser le prix de ses services
- ▶ Faire de la comptabilité un instrument de gestion et de politique

CONTENU

- ▶ Lire un compte de résultat, un bilan et un budget prévisionnel
- ▶ Connaître les règles marketing pour fixer un prix de cotisation ou un service : repenser sa politique tarifaire

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Dirigeants
- ▶ Agents de développement
- ▶ Conseillers techniques

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ 1/2 cours magistraux
- ▶ 1/2 travaux dirigés

RESPONSABLES DE LA FORMATION

- ▶ Thibaut HURIEZ
- ▶ Sébastien HURE

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 85 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

2 jours

📍 DATE ET LIEU

Niveau départemental ou régional
Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT
Voir la [Liste des responsables CREF](#) à la fin du Guide



OBJECTIF

Améliorer sa communication orale et l'animation de réunions

CONTENU

- ▶ Présentation d'un projet d'action devant un public
- ▶ Simulations de réunions
- ▶ Débriefings d'observateurs puis visionnage vidéo

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Dirigeants
- ▶ Agents de développement
- ▶ Conseillers techniques

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Carole ANTONOFF

INTERVENANT

Laurie PHAI PANG

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 270 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 240 €
> Soit 510 € en pension complète

Possibilités de prise en charge de la formation professionnelle continue dans le cadre du dossier CNDS, du Conseil Régional ou de l'OPCA habilité par la branche professionnelle du sport (AGEFOS PME)

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

18 heures

📍 DATE ET LIEU

Du 12 au 14 janvier 2015
CREPS de Montpellier

📄 INSCRIPTION

FFTT - IFEF
3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13
estelle.londiche@fftt.email

Date limite d'inscription :
12 décembre 2014

[Télécharger le bulletin d'inscription](#)

PROMOTION DU TENNIS DE TABLE ET COMMUNICATION AUTOUR DE SA STRUCTURE

FORMATION FÉDÉRALE

FORMATION À LA DEMANDE



OBJECTIFS

Faire connaître le tennis de table, développer le nombre de licenciés et communiquer en interne et à l'externe

CONTENU

- ▶ Connaître et savoir utiliser les différents outils de communication (journal, bulletin, newsletter, memos, streaming live, site web, mailing, radio, presse, tv...)
- ▶ Adapter les moyens aux objectifs : intégrer la communication à une démarche
- ▶ Connaître et utiliser les outils techniques : exemple de l'utilisation de l'outil vidéo

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Dirigeants
- ▶ Agents de développement
- ▶ Responsables de communication
- ▶ Conseillers techniques

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation pratique

RESPONSABLES DE LA FORMATION

- ▶ Thibaut HURIEZ
- ▶ Sébastien HURE

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 55 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) de votre Ligue Régionale

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

📍 DATE ET LIEU

Niveau départemental ou régional
Date et lieu fixés par la CREF organisatrice en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Demande de formation à effectuer auprès de votre CREF, qui se chargera de transmettre la demande auprès de la FFTT
Voir la [Liste des responsables CREF](#) à la fin du Guide

FORMATEUR

FORMATION DE FORMATEURS FFTT

Technique – Arbitrage – Dirigeant
Salariés administratifs et de développement

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF



OBJECTIFS

- ▶ Connaître les principes de bases de la pédagogie des adultes et de la théorie de l'apprentissage
- ▶ Acquérir des techniques d'animation, de gestion et de dynamique de groupe
- ▶ Développer des capacités d'expression, de transmission, d'écoute et d'observation

CONTENU

- ▶ Les contenus et supports de formation
- ▶ L'utilisation de PERF'TT comme outil de formation
- ▶ Les outils et techniques pédagogiques, de gestion et de dynamique de groupe
- ▶ Les méthodes d'évaluation

PUBLIC CONCERNÉ

Formateurs des branches dirigeants, technique, arbitrage et salariés administratifs et de développement

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut HURIEZ

INTERVENANTS

Formateurs des 4 Branches : Dirigeant, Technique, Arbitrage et Salariés Administratif et Développement + Intervenants extérieurs

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 210 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 210 €
> Soit 420 € en pension complète

Possibilités de prise en charge de la formation professionnelle continue dans le cadre du dossier CNDS, du Conseil Régional ou de l'OPCA habilité par la branche professionnelle du sport (AGEFOS PME)

DURÉE DE LA FORMATION

20 heures réparties sur 3 jours

DATE ET LIEU

Du 27 au 29 décembre 2014
Paris 13ème (Siège de la FFTT)

INSCRIPTION

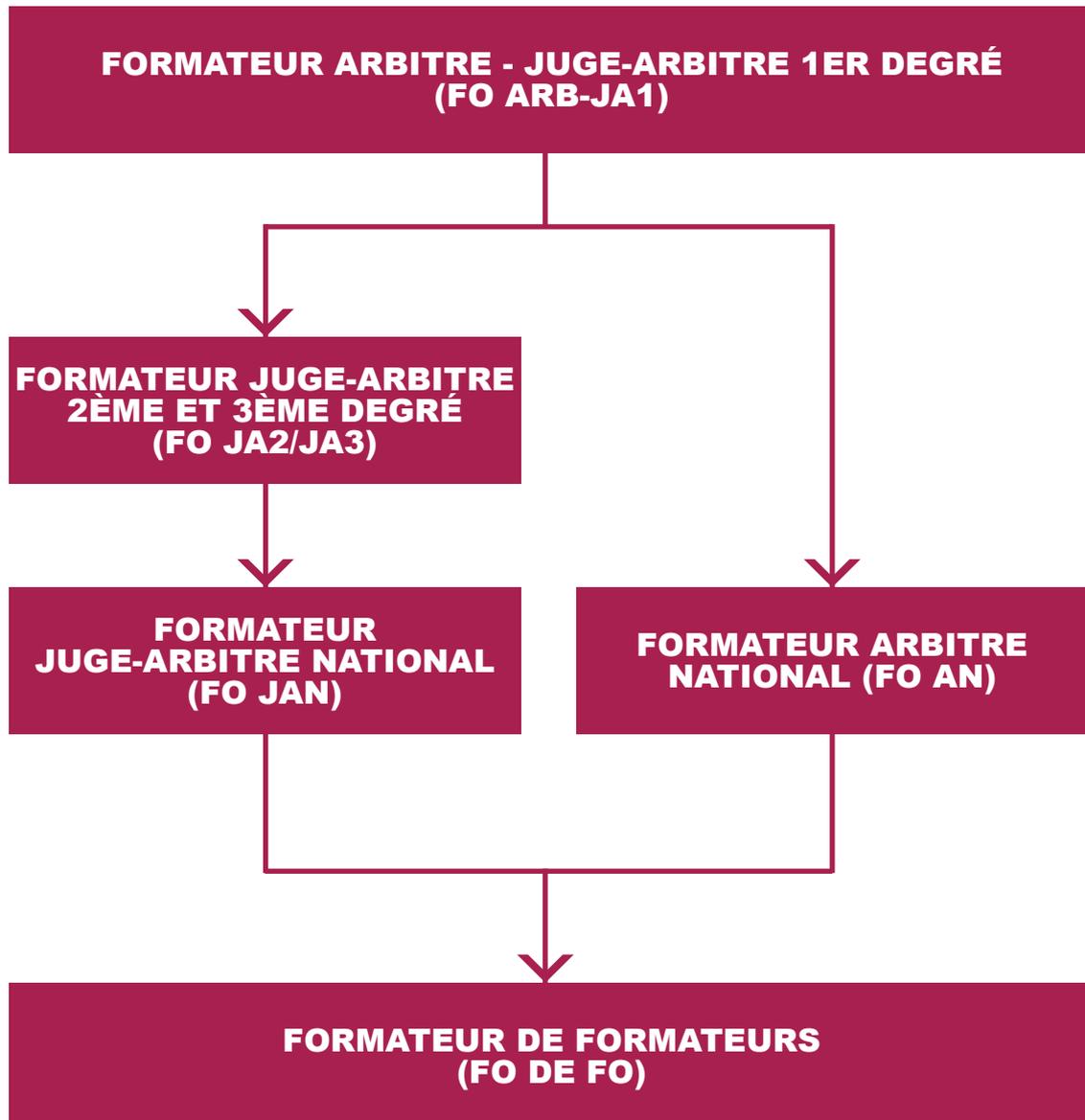
FFTT - IFEF
3, rue Dieudonné Costes - BP40348
75625 PARIS CEDEX 13
estelle.londiche@fft.email

Date limite d'inscription : 4 décembre 2014

[Télécharger le bulletin d'inscription](#)

DISPOSITIF DE FORMATIONS

« FORMATEURS ARBITRAGE ET JUGE-ARBITRAGE »



FORMATEUR ARBITRE - JUGE-ARBITRE 1^{ER} DEGRÉ (FO ARB-JA1)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Devenir Formateur Arbitre - Juge-Arbitre 1er degré (FO ARB-JA1)

A l'issue de la formation, le participant est capable de former des Arbitres de Clubs (AC), des Arbitres Régionaux (AR) et des Juges-Arbitres par équipes (JA1)

CONTENU

- ▶ Méthodes pédagogiques pour adultes
- ▶ Les outils pédagogiques
- ▶ Les relations de groupe
- ▶ Préparer et gérer une formation

PUBLIC CONCERNÉ

Être Juge-Arbitre par équipes (JA1) depuis au moins 2 saisons

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Christian DAVID

INTERVENANT

Christian DAVID

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme «Formateur Arbitre - Juge-Arbitre 1er degré (FO ARB-JA1)» après 1 saison de pratique

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 120 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 210 €
> Soit 330 € en pension complète

Possibilités de prise en charge de la formation professionnelle continue dans le cadre du dossier CNDS, du Conseil Régional ou de l'OPCA habilité par la branche professionnelle du sport (AGEFOS PME)

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

24 heures réparties sur 3 jours

📍 DATE ET LIEU

Du 05/02/2015 au 08/02/2015
CREPS de Bourges

📄 INSCRIPTION

Christian DAVID
29 rue du Petit Chassay
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
cj david@wanadoo.fr
06 73 90 09 39

Date limite d'inscription : 1er décembre 2014

FORMATEUR JUGE-ARBITRE 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} DEGRÉ (FO JA2-JA3)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Devenir Formateur Juge-Arbitre 2ème et 3ème degré (FO JA2-JA3)

A l'issue de la formation le participant est capable de former des Juges-Arbitres 2ème (JA2) et 3ème degré (JA3).

CONTENU

- ▶ Formation Juge-Arbitre 2ème degré (JA2)
- ▶ Formation Juge-Arbitre 3ème degré (JA3)
- ▶ Pédagogie
- ▶ Etude de cas

PUBLIC CONCERNÉ

Juge-Arbitre 3ème degré (JA3) depuis 3 saisons et Formateur Arbitre - Juge-Arbitre 1er degré (FO ARB-JA1) depuis au moins 2 saisons

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Jacques BARRAUD

INTERVENANTS

- ▶ Françoise LAPICQUE
- ▶ Christian MENANT

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme «Formateur Juge-Arbitre 2ème et 3ème degré (FO JA2-JA3)» après 1 saison de pratique et une formation en double avec un Formateur Juge-Arbitre 2ème et 3ème degré (FO JA2-JA3) confirmé

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 120 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 210 €
- > Soit 330 € en pension complète

Possibilités de prise en charge de la formation professionnelle continue dans le cadre du dossier CNDS, du Conseil Régional ou de l'OPCA habilité par la branche professionnelle du sport (AGEFOS PME)

DURÉE DE LA FORMATION

24 heures réparties sur 3 jours

DATE ET LIEU

Du 05/02/15 au 08/02/2015
CREPS de Bourges (si minimum 6 candidats)

INSCRIPTION

Jacques BARRAUD
9 Avenue des Peupliers
44850 LIGNE
jabarraud@wanadoo.fr

Date limite d'inscription : 1er décembre 2014

FORMATEUR JUGE-ARBITRE NATIONAL (FO JAN)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Participer à la formation de tous les grades d'Arbitre et Juge-Arbitre, y compris les Juges-Arbitres Nationaux (JAN)

PRÉ-REQUIS

- ▶ Être Juge-Arbitre National (JAN) et Formateur Juge-Arbitre 2ème et 3ème degré (FO JA2-JA3) depuis au moins 2 ans
- ▶ Avoir suivi le stage de formation de formateur de la FFTT

ACCESSION AU GRADE

- ▶ Avoir une expérience en double en tant que Formateur de Juge-Arbitre National
- ▶ Remplir un dossier de VCFA

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Patrick RINGEL

INTERVENANTS

- ▶ Françoise LAPICQUE
- ▶ Gilles CORBION
- ▶ Jacques BARRAUD
- ▶ Patrick RINGEL

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme «Formateur JAN»

€ TARIF

Gratuit

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

Pas de formation
Etude de dossier des candidats

📍 DATE ET LIEU

Date limite pour retirer les dossiers de VCFA : 1er décembre 2014.
Les dossiers de VCFA doivent être envoyés à Patrick RINGEL avant le 1er Janvier 2015.
Les dossiers seront étudiés du 5 au 8 février 2015 au CREPS de Bourges.

📄 INSCRIPTION

Patrick RINGEL
3, rue des Genêts
34140 MEZE
patrick.ringel@orange.fr

FORMATEUR ARBITRE NATIONAL (FO AN)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Devenir Formateur Arbitre National (FO AN)

A l'issue de la formation le participant est capable de former des Arbitres Nationaux (AN).

CONTENU

- ▶ Vérification des connaissances et compétences d'Arbitre National (AN)
- ▶ Pédagogie
- ▶ Etude de cas

PUBLIC CONCERNÉ

Arbitre National classé A ou Arbitre International et Formateur Arbitre - Juge-Arbitre 1er degré (FO ARB-JA1) depuis au moins 3 saisons

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Patrick RINGEL

INTERVENANTS

- ▶ Patrick RINGEL
- ▶ Claude RAECKELBOOM

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme Formateur Arbitre National (FO AN)

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 120 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 210 €
- > Soit 330 € en pension complète

Possibilités de prise en charge de la formation professionnelle continue dans le cadre du dossier CNDS, du Conseil Régional ou de l'OPCA habilité par la branche professionnelle du sport (AGEFOS PME)

DURÉE DE LA FORMATION

44 heures réparties sur 6 jours

DATE ET LIEU

Du 21 au 24 avril 2015 à Agen

Du 8 au 10 mai 2015 à Pont à Mousson

INSCRIPTION

Patrick RINGEL
3, rue des Genêts
34140 MEZE
patrick.ringel@orange.fr

Date limite d'inscription : 1^{er} décembre 2014

FORMATION DES FORMATEURS EN ARBITRAGE (FO DE FO)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Participer à la formation des formateurs en arbitrage de tous les niveaux

PRÉ-REQUIS

- ▶ Être Arbitre National (AN) ou Juge-Arbitre National (JAN) depuis 3 ans et Formateur Arbitre National (FO AN) ou Formateur Juge-Arbitre 2ème et 3ème degré (FO JA2/JA3) depuis 2 ans
- ▶ Avoir suivi le stage de formation de formateur de la FFTT

ACCESSION AU GRADE

- ▶ Avoir une expérience en double en tant que formateur en arbitrage
- ▶ Remplir un dossier de VCFA

JURY

- ▶ Françoise LAPICQUE
- ▶ Gilles CORBION
- ▶ Jacques BARRAUD
- ▶ Patrick RINGEL

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme de Formateur de formateurs

€ TARIF

Gratuit

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

Pas de formation
Etude de dossier des candidats

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Les dossiers VCFA doivent être envoyés à Patrick Ringel avant le 1er décembre 2014.
- ▶ Les dossiers seront étudiés du 5 au 8 février 2015 au CREPS de Bourges.

📧 INSCRIPTION

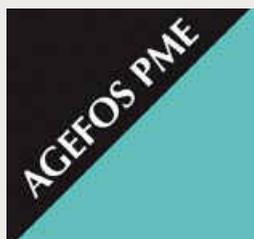
Patrick RINGEL
3, rue des Genêts
34140 MEZE
patrick.ringel@orange.fr

LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Selon votre situation, vous pouvez faire financer, tout ou partie, de votre formation (frais pédagogiques, administratifs, voire frais d'hébergement et de restauration) via les organismes suivants :

AGEFOS PME



Tous les employeurs sont tenus de participer au financement de la formation professionnelle continue de leurs salariés, quel que soit le volume horaire travaillé. C'est une obligation.

Cette participation se traduit par le **versement annuel**, avant le 1er mars de l'année en cours, selon des pourcentages définis par rapport à la masse salariale brute, auprès d'un **OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) chargé de **collecter les contributions** relatives au **Plan de formation** et à la **Professionalisation**.

Ces contributions à un OPCA **permettent ensuite à une structure employeuse d'obtenir des financements pour les actions de formations engagées au bénéfice :**

- ▶ De ses **salariés**, en priorité
- ▶ De ses bénévoles, dès lors que ces actions de formation s'adressent à des dirigeants **bénévoles de structures employeuses** et qu'elles sont en **lien avec les responsabilités exercées par ce dirigeant bénévole au sein de cette structure** (Membres du bureau de l'association : Président, Trésorier, Secrétaire Général, ou Vice-Président).

Les cotisations des employeurs sont à verser à un OPCA interprofessionnel.

Selon la convention-cadre signée par le CosMos (Conseil Social du Mouvement Sportif), la **FFTT recommande à ses structures employeuses de verser les contributions relatives au Plan de formation et à la Professionalisation à l'OPCA : AGEFOS PME** (www.agefos-pme.com/site-national/accueil/) qui peut prendre en charge les **dispositifs** suivants :

PLAN DE FORMATION

A l'initiative de l'employeur, il précise les actions de formation à mettre en place en fonction des besoins de sa structure et des demandes du salarié et des dirigeants bénévoles. Ce plan de formation doit permettre au salarié de s'adapter, d'évoluer, de se maintenir dans l'emploi ou de développer ses compétences.

<http://www.agefos-pme.com/site-national/employeur/dispositifs-de-formation/le-plan-de-formation/>

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Contrat de travail assorti d'une formation obligatoire financée par les fonds gérés par les partenaires sociaux. Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise.

<http://www.agefos-pme.com/site-national/employeur/dispositifs-de-formation/contrat-de-professionalisation/>

PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

Cette période vise au maintien du salarié dans son emploi via l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) par des actions de formation alternant enseignements théoriques et pratiques.

<http://www.agefos-pme.com/site-national/employeur/dispositifs-de-formation/contrat-de-professionalisation/>

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

Le DIF a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures.

<http://www.agesfos-pme.com/site-national/employeur/dispositifs-de-formation/dif/>

A partir du 1er janvier 2015, le DIF disparaît et sera remplacé par le CPF Compte Personnel de Formation (CPF). Pour plus d'informations, consulter le lien : <http://www.emploi.gouv.fr/dispositif/compte-personnel-formation-cpf>



L'ADHÉSION À AGEFOS PME

L'employeur doit compléter le **bordereau de versement « Sport » d'AGEFOS PME** (pour les entreprises de moins de 10 salariés) et le renvoyer à son agence régionale AGEFOS PME.

Bordereau de versement 2014 :

www.agesfos-pme.com/fileadmin/user_upload/20-Partage/10-Employeur/contribution/bvM10/Bordereau_Versement_Sport-10_B18000_AGEFOS_PME.pdf

A titre d'information, pour l'année 2014, les contributions s'élèvent à :

- ▶ Contributions légales :
 - Plan de formation : 0,40 % de la masse salariale brute
 - Professionnalisation : 0,15 % de la masse salariale brute
- ▶ Contribution volontaire de 0,95 € de la masse salariale brute (la FFTT encourage fortement à la verser afin d'améliorer les possibilités de financement des structures de moins de 10 salariés).



LA PRISE EN CHARGE D'UNE FORMATION PAR AGEFOS PME

Dès lors que l'adhésion est effective, l'employeur peut retirer, remplir et renvoyer un **bordereau de prise en charge de la formation** auprès de son agence régionale AGEFOS PME, au moins 1 mois avant le début de la formation.

Exemple de bordereau de prise en charge 2014 AGEFOS PME Ile de France :

www.agesfos-pme-iledefrance.com/site-ile-de-france/employeur/espace-telechargement/

A titre d'information, pour l'année 2014, les critères de prise en charge des formations « Sport » AGEFOS PME sont consultables sur :

www.agesfos-pme-iledefrance.com/fileadmin/user_upload/10-Master/10-Employeur/00-Branches/Activites-services/Sport/criteres_prise_en_charge_agesfos-pme.pdf

N'hésitez pas à contacter votre conseiller régional AGEFOS PME (voir la liste des agences AGEFOS PME à la fin du guide) qui sera à votre écoute pour vous informer et vous diriger vers les dispositifs qui conviennent.

UNIFORMATION



Tous les employeurs doivent également verser à un OPACIF (Organisme Paritaire Agréé au titre du Congé Individuel de Formation), **avant le 1er mars de l'année en cours, une contribution relative au Congé Individuel de Formation (CIF)**.

Le CIF permet à tout travailleur, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative et à titre individuel, des actions de formation, indépendamment de sa participation aux stages compris dans le Plan de formation de sa structure.

La Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) a désigné **UNIFORMATION** comme OPACIF de la branche du sport.

Voir les **modalités d'adhésion et de prise en charge UNIFORMATION** :

www.uniformation.fr/Employeurs/Ce-qu-il-faut-savoir/Vos-obligations-d-employeur/Tableaux-des-contributions/Sport



Le **Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)** contribue au financement des politiques territoriales du sport menées conjointement par les associations et les collectivités locales. Il se compose de deux domaines de financement :

- ▶ la **part équipement** qui s'attache à aider les structures désirant créer ou rénover des équipements sportifs
- ▶ la **part territoriale** qui correspond aux subventions de fonctionnement et aux financements de projets des associations sportives locales affiliées à des fédérations sportives agréées : **clubs, comités départementaux et ligues régionales.**

Le CNDS privilégie les demandes de subvention présentées dans le cadre d'un plan de développement ou d'un projet de club qui prend en compte, autant que possible, les dimensions sportives, éducatives, sociales et économiques de la discipline et du territoire concerné.

Parmi les différentes aides qu'il propose, le CNDS met un accent particulier sur les **aides directes à la formation concernant les dirigeants bénévoles, les arbitres et juges sportifs, les éducateurs et les entraîneurs** (www.sports.gouv.fr/organisation/CNDS/Aides-aux-associations/).

Pour effectuer une demande de subvention CNDS, vous devez vous adresser :

- ▶ à votre **DDCS / DDCSPP** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale / Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) **pour les clubs et comités**
- ▶ à votre **DRJSCS** (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) **pour les ligues.**

PÔLE EMPLOI



Si vous êtes demandeur d'emploi, consultez votre conseiller Pôle Emploi avant d'entamer toutes démarches et pour valider votre dossier de formation. Il étudiera votre situation personnelle et votre projet professionnel avec vous.

Le financement d'une formation peut être soumis à plusieurs conditions selon les organismes sollicités. Il convient de distinguer deux éléments : le **coût de la formation** et celui de la **rémunération du bénéficiaire de la formation**. Certains dispositifs prévoient ainsi la prise en charge du coût de la formation et celui de la rémunération du stagiaire. D'autres dispositifs ne prennent en compte que le financement de la formation ou que celui de la rémunération du stagiaire. Certaines formations ne sont pas du tout prises en charge.

Les **principales aides financières à la formation du Pôle Emploi** sont :

- ▶ [L'Action de Formation Conventionnée \(AFC\)](#)
- ▶ [La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle \(POE I\)](#)
- ▶ [L'Action de Formation Préalable au Recrutement \(AFPR\)](#)
- ▶ [L'Aide Individuelle à la Formation \(AIF\)](#)
- ▶ [L'Aide à la mobilité.](#)

www.pole-emploi.fr/candidat/je-me-forme-@/index.jspz?id=77299

www.pole-emploi.fr/candidat/financez-votre-formation-@/suarticle.jspz?id=21944

www.pole-emploi.fr/candidat/mes-aides-financieres-@/index.jspz?id=77321

AUTRES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT POUR UN DEMANDEUR D'EMPLOI

Vous pouvez également, dans certains cas, faire des demandes de prise en charge des frais de formation auprès des structures suivantes :

- ▶ Votre Conseil Régional
- ▶ Votre Conseil Général
- ▶ Votre Mairie
- ▶ L'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés (AGEFIPH)
- ▶ Votre Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- ▶ Votre Caisse de Retraite.

AUTRES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT GENERAUX

En fonction des politiques locales, il peut exister d'autres possibilités de financement de formation, pour les bénévoles et/ou salariés, par une demande du stagiaire en formation ou par le biais d'une demande de financement du club, auprès des organismes suivants :

- ▶ Votre Conseil Régional
- ▶ Votre Conseil Général
- ▶ Votre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)
- ▶ Votre Mairie
- ▶ Vos DDCS / DDCSPP (pour les clubs et comités) et DRJSCS (pour les ligues).

QUELQUES CONSEILS...

- ▶ Commencez très tôt votre recherche de financement en amont de votre entrée en formation, notamment au regard des éventuels délais pour déposer vos dossiers de demande d'aide.
- ▶ Ne vous contentez pas d'une seule source de financement : certaines aides peuvent se cumuler.
- ▶ Le droit à une rémunération ou à une aide financière ne signifie pas que vous en bénéficierez de façon automatique et les dispositifs ne se cumulent pas de façon systématique.
- ▶ N'hésitez pas à consulter les Liens utiles (page 81) et contacter les organismes pour plus de précisions.

ANNUAIRE DES COMMISSIONS RÉGIONALES EMPLOI FORMATION (CREF)

LIGUE N°	Nom	Président de la CREF	Référént(s) formation technique	Référént(s) formation arbitrage	Référént(s) formation dirigeant	Référént(s) formation salariés non technique
1	RHONE-ALPES	LE ROY Annie annieleroy34@gmail.com	CHANTEREAU Patricia p.chantereau@ratt.fr	COSTILHES Evelyne e.costilhes@ratt.fr		
2	ALSACE	MARTIN Michel michel@herisson67.fr	SIMONIN Guillaume simonin.guillaume@live.fr	MAURER Nicolas maurer68@gmail.com	MARTIN Michel michel@herisson67.fr	MARTIN Michel michel@herisson67.fr
3	AQUITAINE	GENESTE Robert geneste.r@orange.fr	LAGARDERE Xavier lagardere.xavier@gmail.com	DEVILLE Jean Pierre jp.deville.jatt@free.fr		
4	PAYS DE LA LOIRE	DAVID Christian cidavid@wanadoo.fr	LELIEVRE David david.lelievre49@neuf.fr	GAUDEMER Patrick patrick.gaudemert@neuf.fr	BELLET Bruno belletbr@wanadoo.fr	SIONNEAU Bruno + MARTIN Mickael liguepd.ltt@wanadoo.fr
5	AUVERGNE	UBEDA Christophe christophe.ubeda@sfr.fr		UBEDA Christophe christophe.ubeda@sfr.fr		
6	BOURGOGNE	SICH Gérard gerard.sich@sfr.fr	LASNIER Malory malorylasnier@free.fr	LEVRAIS Robert françoise.levrals@orange.fr	SICH Gérard gerard.sich@sfr.fr	FORTUNADE Magali lbt@orange.fr
7	BRETAGNE	SOULISSE Jean-Pierre jpoulisse@gmail.com	RENAUX Kenny jbt.technique@wanadoo.fr	SALAÜN Pierre spierre4@voila.fr		
8	CHAMPAGNE ARDENNE	LIEBON Jean-Claude jd.ltt@orange.fr	MAYEUX Cyril jattct@orange.fr	LIEBON Jean-Claude jd.ltt@orange.fr	LIEBON Jean-Claude jd.ltt@orange.fr	
9	PACA	ESPIEU Jean-Pierre jean-pierre.espieu@hotmail.fr	LABRUNE Eric ctf@tennisdetablepaca.fr	ALBERTIN Thierry president@tennisdetablepaca.fr	ESPIEU Jean-Pierre jean-pierre.espieu@hotmail.fr	ESPIEU Jean-Pierre jean-pierre.espieu@hotmail.fr
10	NORD PAS DE CALAIS	RAECKELBOOM Claude clauderackelboom@liquenpdctt.fr	THIEULEUX Philippe p.thieuleux@liquenpdctt.fr	RAECKELBOOM Claude clauderackelboom@liquenpdctt.fr	TAVERNIER Denis denis.tavernier@liquenpdctt.fr	
11	FRANCHE COMTE		LESVEN Philippe philippe.lesven0553@orange.fr			
12	ILE DE France	GODEL Raymond raymondgodeltt@gmail.com	BOUFEU Clémence clemboutefeuf@gmail.com	BEAUSSART Véronique verobeauassart@yahoo.fr	GODEL Raymond raymondgodeltt@gmail.com	
13	LANGUEDOC ROUSSILLON	RABAUD Christian rabaud.christian@orange.fr	BOLL Emmanuel boll.emmanuel@yahoo.fr	CASTEILTORT Thierry thierry@casteltort.com	RABAUD Christian rabaud.christian@orange.fr	
14	LIMOUSIN	MADEC Philippe philippe.made5@orange.fr	JOUANNEUX Hervé technique@liquelimousintt.fr	GOURGOUSSE André andre_gourgousse@ville-limoges.fr		
15	LORRAINE	SCREMIN Anthony scremin.anthony@orange.fr	BOLMONT Philippe philippe.bolmont@sfr.fr	DECLOMESNIL Yohan declomesnil.yohan@neuf.fr	SCREMIN Anthony scremin.anthony@orange.fr	SCREMIN Anthony scremin.anthony@orange.fr
17	BASSE NORMANDIE	DERENNE Joël jderenne@wanadoo.fr	BERTHELIN Pascal pascal.berthelin@drfcs.ouuv.fr	DERENNE Joël jderenne@wanadoo.fr	TABLIN Karine karine.tablin@orange.fr	
18	HAUTE NORMANDIE	GOUBERT Gaëtan gaetan.goubert@yahoo.fr	FRANJUS Jérôme jerome.franjus@wanadoo.fr	GOUBERT Gaëtan gaetan.goubert@yahoo.fr		
19	PICARDIE	VAUCHERET Xavier xaviervaucheret@orange.fr	THUILLIEZ Claude thuilliez.claude@orange.fr	DUCHEMIN François françois.duchemin@atrp.finances.ouuv.fr	PATFOORT Sébastien sebastien.patfoort@yahoo.fr	
20	POITOU CHARENTES	PALISSE Philippe philippe.palisse@ac-poitiers.fr	COGNET Christelle christelle-coqnet-cdpctt@orange.fr	LORTOU David davloriou@free.fr		
22	MIDI PYRENEES	PRADELLES Patrice patrice.pradelles@live.fr	THIBAUD Isabelle isabelle.thibaud@wanadoo.fr	ALBERT Jean-Loup jeanloup.albert@sfr.fr		
23	CENTRE	DODU ADRIEN adrien-dodu@wanadoo.fr	LELONG Stéphane stelaion@mac.com	ANGENON Nico nico@creaweeb.fr	DODU ADRIEN adrien-dodu@wanadoo.fr	DODU ADRIEN adrien-dodu@wanadoo.fr
24	CORSE	VASSEUR Robert pina@molindecortina.com	THIRY Didier d.thiry@sfr.fr	VASSEUR Robert pina@molindecortina.com		

ALSACE

28, Rue Kilbs - Bischoffsheim BP 145
67214 Obernai cedex
Tél. 03 88 49 41 51 – www.agefos-pme-alsace.com

AQUITAINE

7, avenue du Millac
33370 Artigues-près-Bordeaux
Tél. 05 57 77 34 84 – www.agefos-pme-aquitaine.com

ANTILLES / GUYANE

Immeuble Arno Sons – ZAC de Houëlbourg Sud II
97122 Baie-Mahault
Tél. 05 90 26 93 62 – www.agefos-pme-antillesguyane.com

AUVERGNE

52-54, boulevard Berthelot, BP 407
63011 Clermont-Ferrand cedex 01
Tél. 04 73 31 95 95 – www.agefos-pme-auvergne.com

BOURGOGNE

5, rue Louis de Broglie - BP 56623
21000 Dijon cedex
Tél. 0820 42 00 51 – www.agefos-pme-bourgogne.com

BRETAGNE

2, rue au Duc - CS 56422
35064 Rennes cedex
Tél. 02 99 78 47 20 – www.agefos-pme-bretagne.com

CENTRE

208 rue de la Sagerie – BP 303
37173 Chambray-Lès-Tours
Tél. 02 38 62 62 18 – www.agefos-pme-centre.com

CHAMPAGNE-ARDENNE

Centre d'affaires Santos Dumont - BP 286
51687 Reims cedex 2
Tél. 03 26 83 58 80
www.agefos-pme-champagneardenne.com

CORSE

Route du Stade – Allée des Fleurs
20600 Furiani
Tél. 04 95 58 92 00 – www.agefos-pme-corse.com

FRANCHE-COMTÉ

2, rue de l'Industrie
25017 Besançon cedex
Tél. 0820 42 00 51 – www.agefos-pme-fc.com

ÎLE-DE-FRANCE

11, rue Hélène - 75849 Paris cedex 17
Tél. 0826 301 311 – www.agefos-pme-iledefrance.com

LA RÉUNION

32, rue de Cayenne - BP 310
97458 Saint-Pierre cedex
Tél. 02 62 96 11 80 – www.agefos-pme-reunion.com

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Zac de Tournezy - Bât. A4 - Plan Louis-Jouvet
CS 10015 - 34078 Montpellier cedex 3
Tél. 04 67 07 04 50 – www.agefos-pme-lr.com

LIMOUSIN

5ter-7, boulevard Victor Hugo – CS61233
87054 Limoges cedex 2
Tél. 05 55 79 05 33 – www.agefos-pme-limousin.com

LORRAINE

3, rue de Berlange - 57140 Woippy
Tél. 03 87 32 03 90 – www.agefos-pme-lorraine.com

MIDI-PYRÉNÉES

Parc Technologique du Canal
14, avenue de l'Europe - Bât. Houston - BP 42125
31521 Ramonville Saint-Agne cedex
Tél. 05 62 26 83 26 – www.agefos-pme-midipyrenees.com

NORD-PAS-DE-CALAIS/PICARDIE

Rue de l'Île Mystérieuse - 80440 Boves
Tél. 03 22 35 42 52 – www.agefos-pme-nordpicardie.com

NORMANDIE

8, rue d'Atalante – CITIS - BP 10268
14209 Hérouville Saint Clair cedex
Tél. 02 31 50 17 17 – www.agefos-pme-normandie.com

PAYS DE LA LOIRE/POITOU-CHARENTES

1, square de la Nouvelle France - BP 20548
49305 Cholet cedex
Tél. 02 41 49 14 40 – www.agefos-pme-plpc.com

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

146, rue du Paradis - CS 30001
13294 Marseille cedex 06
Tél. 04 91 14 08 80 – www.agefos-pme-paca.com

RHÔNE-ALPES

Les Jardins d'entreprise
213, rue de Gerland - BP 7077
69348 Lyon cedex 07
Tél. 04 72 71 55 30 – www.agefos-pme-ra.com

STAGIAIRE

Club, Comité ou Ligue :

Numéro de club, comité ou ligue :

Nom : Prénom :

Tél. portable : Courriel :

Adresse :

Numéro de licence :

STATUT

Salarié (fonction) :

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi

Travailleur indépendant

Bénévole à Fonction :

INTITULE DE LA SESSION DE FORMATION :

Session du au

Lieu : Montant :

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Autofinancement

Financement par l'employeur ou l'association support

Nom : Responsable :

Adresse :

Participation d'un OPCA

Autre (CNDS, Conseil Régional, Conseil Général, Pôle Emploi, etc.) :

Bulletin d'inscription à renvoyer à :

Institut Fédéral de l'Emploi et de la Formation,

Fédération Française de Tennis de Table

3 - rue Dieudonné Costes - BP 40348

75625 PARIS Cedex 13

(Tél : 01 53 94 50 29 / e-mail : estelle.londiche@fftt.email)

Conditions Générales liées aux formations de l'IFEF

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de l'Institut Fédéral de l'Emploi et de la Formation (IFEF) de la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT). Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'IFEF.

La signature du bulletin d'adhésion emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée d'un chèque du montant de la formation à l'ordre de la FFTT.

Les demandes d'inscription doivent se faire au plus tard 8 jours avant la date de la formation.

L'IFEF remet ensuite successivement à la structure, ou le cas échéant au participant, le programme de formation, la convention de formation (ou le contrat de formation professionnelle, si un participant entreprend la formation à titre individuel), une facture acquittée et une attestation de présence.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée avec le chèque correspondant ou l'attestation de prise en charge de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) ou de tout autre organisme (Conseil Régional, Pôle Emploi...).

Si le nombre d'inscription est trop faible, ou trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique. (Cf clause 6. Annulation/Interruption).

3. Convocation et attestation de stage

Une convocation est adressée à la structure, pour transmission au participant, 5 jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation.

L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est remise au stagiaire en fin de formation ou envoyée à la structure accompagnée.

4. Prix

Toute action de formation engagée est due en totalité sauf cas de force majeure.

Il n'y a pas d'imposition TVA sur les tarifs de formation.

Les prix comprennent les frais administratifs et pédagogiques et les supports remis aux participants.

La FFTT propose et réserve au stagiaire un hébergement et une restauration à un tarif forfaitaire selon les lieux d'accueil. Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de la structure employeur ou du participant s'il est inscrit à titre individuel. Ces frais sont facultatifs. Le stagiaire peut décider de réserver par ses propres moyens et régler directement les frais correspondants.

5. Facture et condition de règlement

La structure ou le participant à titre individuel règle le montant de la formation par chèque et le transmet accompagné du bulletin d'inscription. Une facture acquittée lui sera remise à l'issue de la formation.

En cas de paiement par un OPCA désigné par l'employeur du participant, ce dernier doit s'assurer de la bonne transmission des pièces justificatives pour paiement et reste en tout état de cause responsable du paiement notamment en cas de défaillance de son organisme collecteur dont il est solidaire.

Pour les formations faites à titre individuel, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue par le contrat de formation et le paiement s'effectue de la manière suivante :

- chèque remis au moins 8 jours avant la date de formation avec le contrat ou la convention correspondante signée,
- encaissement du chèque au terme de la formation.

6. Annulation / Interruption

. Annulation par la structure/participant : Toute annulation doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Le remplacement d'un participant par un autre, de la même structure, reste toujours possible, sous réserve qu'il corresponde au profil du personnel concerné par la formation.

En cas d'annulation trop tardive (moins de 5 jours avant la date de formation prévue), absence partielle ou totale injustifiée, en dehors de cas de force majeure dûment reconnue, le chèque sera conservé et encaissé par la FFTT.

. Annulation par l'IFEF : l'organisateur se réserve le droit d'annuler un stage. Dans ce cas, les stagiaires seront informés au minimum une semaine avant la date prévue du début du stage, et ils auront la possibilité de se faire rembourser ou de reporter leur inscription sur un stage équivalent, dans la mesure des places disponibles.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'IFEF.

Les documents mis à disposition du participant sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'IFEF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

CONTACTS FFTT

Estelle LONDICHE

Assistante Pôle « Emploi – Formation »
Administratrice de l'IFEF
estelle.londiche@fftt.email

Matthieu MARTIN

Coordonnateur Développement et Professionnalisation
matthieu.martin@fftt.email

Gilles CORBION

DTN Adjoint
Chargé de l'Emploi et la Formation
gilles.corbion@wanadoo.fr

Alain COUPET

Président de la Commission Fédérale de Formation (CFF)
Membre du Comité Directeur FFTT
Chargé de l'Emploi et la Formation
alain.coupet@fftt.email

LIENS UTILES

Ministère des Sports : www.sports.gouv.fr/emplois-metiers

CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) : <http://franceolympique.com/index.phtml>

CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) : <http://franceolympique.com/organisation/institutions.phtml?type=7>

CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) : <http://franceolympique.com/organisation/institutions.phtml?type=8>

INSEP : www.insep.fr

CREPS : www.inet.jeunesse-sports.gouv.fr/sd/sdliste.asp?Type=6

COSMOS (Conseil Social du Mouvement Sportif) : www.cosmos.asso.fr

CNAR Sport (Centre National d'Appui et de Ressources du Sport) : <http://cnar-sport.franceolympique.com/accueil.php>

Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social : <http://travail-emploi.gouv.fr/espaces.770/formation-professionnelle.1937>

Portail des politiques publiques de l'Emploi et de la Formation professionnelle : www.emploi.gouv.fr

Service Public.fr : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N20176.xhtml>

Droit de la Formation : www.droit-de-la-formation.fr

Orientation pour Tous : www.orientation-pour-tous.fr

Réseau des CARIF (Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation) et OREF (Observatoires Régionaux Emploi Formation) : www.intercariforef.org/reseau

Conseils Régionaux : www.conseil-general.com/regions/conseils-regionaux.htm

Conseils Généraux : www.conseil-general.com/departements/conseils-generaux.htm

DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) : www.drjscs.gouv.fr

DDPP et DDCSPP (Direction Départementale de la Protection des Populations / Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) : www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDCSPP

DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) : <http://direccte.gouv.fr>

EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) : www.amf.asso.fr/annuaire/index.asp?MENU=3

Missions Locales : www.emploi.gouv.fr/cnml

Pôle Emploi : www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/votre_pole_emploi

DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) : www.avise.org/dla

CRIB (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) : www.associations.gouv.fr/30-la-carte-des-centres-de-ressources.html





Fédération Française de Tennis de Table

Fédération Française de Tennis de Table

3 rue Dieudonné Costes
75013 PARIS

EDITORIAL

Fédération Française de Tennis de Table

PRODUCTION

Design Editorial www.crea2wan.fr

#FFTTofficiel - 01 53 94 50 00 – fftt@fftt.email



DailyMotion



Flickr



Twitter



Facebook